

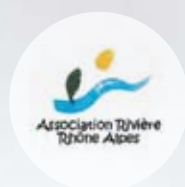
JEUDI 3 ET VENDREDI 4 DÉCEMBRE 2009

CENTRE LES TILLEULS - AYN, SAVOIE (73)

CONCERTATION ET ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT DE NOUVELLES PRATIQUES À PARTAGER !

ACTES

4^{ES} JOURNÉES RÉGIONALES DE LA PÉDAGOGIE DE L'EAU



SOMMAIRE

Introduction	2
Concertation et éducation à l'environnement, de nouvelles pratiques à partager!	2
Objectifs	2
Méthode et contenus	2
Démarche pédagogique	3
Programme	3
Contexte et structures partenaires	3
Remerciements	6
Les apports théoriques et pratiques	7
La conférence-débat « Généalogies et pratiques de la participation et de la concertation »	8
Généalogies : le temps long	8
Généalogies : le temps court	10
Diversités de pratiques	10
Au-delà de la diversité	11
Conclusion	11
Questions des participants	11
Les ateliers d'apports pratiques	13
Les outils et pratiques du dialogue territorial	13
Découverte des techniques d'animation de la concertation	14
La posture de l'animateur	14
Mobilisation des propriétaires riverains pour l'entretien des berges	15
Communication/concertation pour des actions concrètes dans le cadre d'un contrat de rivière et Natura 2000	16
Dispositifs de concertation et espaces de participation citoyenne	16
Le théâtre participatif	18
Le concept	18
La scène	18
Les personnages	18
On joue!	18
Un peu de lecture pour aller plus loin	18
Les travaux en ateliers de projet	19
La démarche	20
Mises en situation/Jeux de rôle	20
Ateliers de projet	21
Restitutions	21
Atelier A : Concertation pour l'entretien et l'aménagement des berges	22
La mise en situation : Concertation pour l'entretien et l'aménagement des berges	22
Propositions de fiches action construites en ateliers de projets	23
Atelier B : Concertation pour la conciliation des usages d'une zone humide (plan d'eau)	25
La mise en situation	25
Propositions de fiches action construites en ateliers de projets	26
Atelier C : Concertation pour l'aménagement d'un site à caractère touristique	29
La mise en situation	29
Propositions de fiches action construites en ateliers de projets	30
Les restitutions	32
Une démarche originale pour ces restitutions	32
Des restitutions vivantes, dynamiques et participatives!	32
Un peu de recul sur les JRPE	33
Regards de Cécile Nury-Rabanit et Martin Boissier	34
Cécile Nury-Rabanit	34
Schéma La Concertation	35
Martin Boissier	36
Échanges avec les participants	36
Évaluation des Journées	37
Le livret individuel d'évaluation	37
Les temps d'évaluation en clôture des Journées	38
Conclusion et perspectives	39
Une démarche originale	39
La clôture	39
Au final	39
Des acquis et des questions en suspens	39
Les participants	40
Ressources	41

PRÉAMBULE

Organisées par le GRAINE Rhône-Alpes en partenariat avec l'Association Rivière Rhône Alpes (ARRA) et l'Union Régionale des CPIE de Rhône-Alpes (URCPIE), les 4^{es} Journées Régionales de la Pédagogie de l'Eau ont eu lieu en Savoie, les 3 et 4 décembre 2009.

Elles ont réuni quarante-cinq participants pendant deux jours qui ont alterné des temps d'apports théoriques (conférence en plénière), d'apports pratiques (témoignages, retours sur des expériences, techniques d'animation de la concertation et de la médiation...) et de travail en groupes (mises en situation, ateliers de projet, théâtre participatif, restitutions).

Ces actes se veulent un reflet aussi fidèle que possible de ces différents temps, des découvertes et des échanges menés pendant les deux journées de formation.

INTRODUCTION

Concertation et éducation à l'environnement, de nouvelles pratiques à partager !

Essentielle à la vie, l'eau est une ressource naturelle fragile et épuisable. Bien commun à préserver, elle est un support particulièrement pertinent pour mobiliser les citoyens autour des enjeux écologiques, économiques et sociaux du développement durable.

La gestion et la préservation de l'eau concernent tous les acteurs et habitants d'un territoire, au vu de ses enjeux cruciaux. Au cœur de nos pratiques d'éducateurs et de techniciens, la concertation devient donc une nécessité.

La concertation, tout le monde en parle, mais on peut se demander dans quelle mesure elle est réellement mise en pratique, au-delà d'un faire-valoir politique ou d'un terme galvaudé...

Comment s'impliquer ?

La concertation comme conscience d'une responsabilité individuelle et collective.

Quelles sont les instances auxquelles nous pouvons participer pour prendre pleinement notre place en tant qu'acteurs de notre territoire ?

Comment impliquer ?

La concertation comme expression de la nécessité de faire ensemble.

Comment une collectivité peut-elle mobiliser autour d'elle tous les acteurs du territoire, les partenaires, les associations, les habitants, les riverains, les entreprises, les agriculteurs pour que chacun soit partie prenante d'un projet commun et partagé ? Quelles impulsions, compétences et méthodes peuvent apporter les professionnels de l'EEDD dans les espaces de concertation ? Quels sont les outils et méthodes de concertation que nous pourrions réinvestir dans nos pratiques d'éducateurs ?

L'enjeu de ces 4^{es} Journées Régionales de la Pédagogie de l'Eau était d'éclairer sur la concertation, ses principes et son processus. Notre objectif premier était de permettre à chacun d'acquérir des techniques et des outils pour pouvoir développer une pratique de la concertation dans les projets menés pour apprendre ensemble à décider ensemble...

En effet, la concertation n'est-elle pas un outil d'Éducation à l'Environnement ? L'Éducation à l'Environnement n'est-elle pas une porte d'entrée pour la concertation (participation, pédagogies actives, éducation à la citoyenneté...) ?

Dans cette problématique, l'éducation à l'environnement semble avoir toute sa place.

En effet, elle peut favoriser la transmission de savoirs, la prise de conscience des enjeux environnementaux liés à l'eau par tous les publics et l'émergence de gestes éco-citoyens propices à la préservation des milieux aquatiques.

L'éducation à l'environnement permet également à chacun de mieux s'approprier son territoire de vie et d'établir avec lui de nouvelles relations (sociales, écologiques, imaginaires, rationnelles...) plus responsables et plus respectueuses.

Objectifs

Permettre aux stagiaires de :

- Obtenir des éléments de définition sur la concertation, la médiation, la consultation, l'implication.
- Acquérir des connaissances sur la démarche de concertation, les étapes et les conditions à réunir.
- Découvrir et s'approprier des outils de concertation.
- Acquérir des compétences méthodologiques et pédagogiques sur la mise en œuvre de démarches de concertation sur un territoire (techniques d'animation, posture, attitude).
- S'initier aux techniques d'animation de réunion de concertation.
- Échanger sur les pratiques de concertation.
- Connaître les moyens pour mobiliser les acteurs d'un territoire autour d'un projet dans une démarche de concertation (processus décisionnels, instances, démocratie participative, consultation...).

Plus globalement :

- Permettre la co-formation des participants par l'échange de connaissances, de pratiques, d'outils et d'innovations entre les différents acteurs de l'éducation à l'environnement, les professionnels des milieux aquatiques et acteurs de tous niveaux d'implication.
- Renforcer la capacité des praticiens à intégrer la gestion concertée de l'eau dans leurs actions.
- Réfléchir sur les articulations possibles entre procédures de contractualisation et sur les stratégies éducatives à mettre en œuvre auprès des différents usagers de l'eau.
- Développer une culture du savoir participer, du savoir travailler ensemble dans un processus de construction collective.

Contenus et méthodes

Contenus

- Apports théoriques sur l'historique, les enjeux, les étapes d'une démarche de concertation.
- Présentation de plusieurs approches, outils et démarches pédagogiques concrètes.
- Construction d'une démarche de concertation à partir de mises en situation (jeux de rôles).

Méthodes pédagogiques

- Mises en situation.
- Ateliers de projet.
- Apports théoriques.
- Ateliers d'apports pratiques.
- Restitutions.

Durant la formation, s'articuleront :

- Des temps en grand groupe.
- Des ateliers en petits groupes.
- Des interventions.
- Des temps d'échanges.

Un espace Ressources a été proposé tout au long des Journées. Ce lieu a présenté de nombreuses ressources (outils, ouvrages, dépliants,...) pour découvrir les différents acteurs présents. L'ensemble des documents était mis à disposition pour nourrir les travaux en ateliers de projet. Chaque participant pouvait enrichir cet espace avec des ressources liées à la thématique.

Démarche pédagogique

Idee de base : les participants sont les artisans de leurs apprentissages. Ils se retrouvent en situation d'élaborer une démarche de concertation en concertation et agrémentent leurs travaux par des temps d'apports théoriques et pratiques.

Le fil conducteur des Journées Régionales pour les participants est une mise en situation autour d'une problématique de concertation sur un territoire qu'ils doivent résoudre en groupe lors des ateliers de projet et pour laquelle ils doivent préco-

niser une démarche de projet de concertation (en rédigeant une fiche action). Ces temps de travail permettent à chacun de s'enrichir de l'expérience des autres participants et de transmettre ses propres connaissances aux autres. Ces temps permettent la construction de savoirs par les participants qui sont acteurs de leurs propres apprentissages.

Aux ateliers de projet se sont ajoutés des temps d'ateliers d'apports pratiques construits comme un « marché des ressources » (outils, pratiques, témoignages, conférence...). Encourager les participants à découvrir différents apports pratiques leur a permis d'enrichir leur projet et de transmettre aux autres ce qu'ils ont appris et qu'ils peuvent mettre au service de leur projet. Cet exercice de transfert et de reformulation faisait aussi partie de la démarche. Chacun a glané dans l'atelier d'apports pratiques ce qui lui a semblé le plus pertinent, pour lui, dans sa pratique professionnelle et pour le projet collectif auquel il participait.

Au final, les participants ont imaginé collectivement un projet de concertation pour répondre à une problématique précise, ils ont une meilleure connaissance pratique et théorique de la concertation.

Programme

Jeudi 3 décembre 2009

- **9h30** Accueil
- **10h** Introduction
- **10h30** Mises en situation/Jeux de rôle
- **12h** Ateliers de projet

12h30 Repas

- **14h30** Conférence - Débat.
« Généalogies et pratiques de la participation et de la concertation » par Étienne Ballan, sociologue, École Nationale Supérieure du Paysage et Association Arènes (Appui, Recherche et Éducation pour la Négociation locale sur les Environnements).
- **15h45** Pause
- **16h** Ateliers d'apports pratiques
- **18h** Ateliers de projet (suite)

19h 15 Repas

- **21h** Soirée (au choix) :
 - Temps libre d'échanges et de rencontre entre les acteurs
 - Théâtre participatif

Vendredi 4 décembre 2009

- **9h** Ateliers d'apports pratiques
- **10h30** Ateliers de projet (suite)

12h30 Repas

- **14h30** Restitutions des ateliers de projet
- **16h** Pause
- **16h 15** Synthèse, rebondissement sur les échanges et travaux par Cécile Nury-Rabanit, médiatrice, consultante et formatrice en relations humaines, Au champ des possibles. Intervention de Martin Boissier.
- **16h 45** Évaluation et bilan des Journées

17h 15 Fin des Journées

Contexte et structures partenaires

L'eau tient une place importante dans la problématique environnementale (qualité et quantité des eaux, risques naturels...) et dans les différents secteurs d'activités socio-économiques (production hydroélectrique, tourisme, agriculture, sports de pleine nature...).

Disposant d'un réseau hydrographique important et de nombreuses zones humides, la région Rhône-Alpes voit donc de nombreux acteurs mener des actions éducatives et/ou participatives sur le thème de l'eau sur de nombreux bassins versants et territoires.

Adoptée par l'Union européenne en 2000, la Directive « établis-

sant un cadre pour la politique communautaire dans le domaine de l'eau », dite Directive Cadre sur l'Eau, a pour objectif général d'atteindre le bon état des milieux aquatiques en 2015. Elle préconise également dans son article 14 « la participation active du public dans l'élaboration et la révision des plans de gestion mis en œuvre » pour parvenir à ce bon état.

En France, la gestion de l'eau par bassin hydrographique est effective depuis 1964. Consacrée patrimoine commun de la nation en 1992, l'eau est l'objet à présent d'un système de planification et de gestion basé sur les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Des opérations territoriales contractualisées ont vu le jour, comme par exemple les contrats de rivière qui comportent des actions de communication et de sensibilisation, dans lesquelles peuvent s'impliquer des structures d'éducation à l'environnement.

Les questions de territoire et d'implication des citoyens et des différents acteurs locaux dans la gestion concertée de l'eau sont donc essentielles et plus que jamais d'actualité.

Afin d'accompagner et de développer la sensibilisation des citoyens aux enjeux de la gestion de la ressource en eau sur le territoire régional, le GRAINE Rhône-Alpes, l'URCPIE et l'Association Rivière Rhône Alpes (ARRA), mettent en œuvre depuis plusieurs années des actions dont les objectifs sont de développer les échanges, la réflexion, la recherche et l'action en matière de pédagogie de l'eau d'une part, et de favoriser la mise en réseau des différents acteurs concernés, d'autre part.

Les Journées Régionales de la Pédagogie de l'Eau sont au cœur de cette dynamique d'action. Lancées en 2003 à Salanches (Haute-Savoie) sur le thème « Eau, pédagogie et territoire », elles se sont poursuivies en avril 2006 au Bessat (Loire) sur le thème « De la technique à la pédagogie vers le grand public ». Les 3^{es} Journées sur le thème « Ecocitoyenneté et gestes écoresponsables » se sont déroulées à Pont en Royans (Isère) en septembre 2007.

Le partenariat engagé en 2006 entre le GRAINE Rhône-Alpes et l'Association Rivière Rhône Alpes s'est poursuivi et approfondi en 2009 avec l'URCPIE Rhône-Alpes. L'objectif commun est de favoriser le croisement des regards et des pratiques entre les acteurs de « l'éducation » et ceux de la « gestion de l'eau », d'accompagner et d'initier sur les territoires des partenariats nouveaux.

Les principaux acteurs concernés par ces Journées sont :

- Les éducateurs à l'environnement, animateurs, enseignants...
- Les acteurs de la gestion de l'eau : techniciens de collectivités, animateurs de bassins versants, chargés de mission...

Les 4^{es} Journées Régionales de la Pédagogie de l'Eau sont construites sur la base d'une démarche participative mobilisant des professionnels de différents réseaux :

- **Julien BIGUE**,
Association Rivière Rhône Alpes
- **Élisabeth BRAZIER-CHASSAGNE**,
URCPIE, Dispositif Eausons Agir
- **Michel BESSET**,
GRAINE Rhône-Alpes
- **Sophie COVACHO**,
GRAINE Rhône-Alpes (administratrice)
- **Peggy CARTON-VINCENT**,
NATURAMA
- **Pierre FEUVRIER** et **Mireille DELAHAYE**,
MNEP¹-EPTB Saône et Doubs
- **Élise LADEVÈZE**,
GRAINE Rhône-Alpes
- **Catherine PETIT**,
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse
- **Audrey ROGGMAN**,
FRAPNA Région

*Lors d'une réunion du Groupe d'Organisation :
Mireille Delahaye, Julien Bigué, Sophie Covacho,
Élise Ladevèze et Élisabeth Brazier-Chassagne.*

Le GRAINE Rhône-Alpes

Réseau régional pour l'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable (EEDD), le GRAINE Rhône-Alpes a pour mission de développer et généraliser l'EEDD en Rhône-Alpes pour tous et à tous les âges de la vie, en direction de tous les acteurs éducatifs et de tous les territoires.

Le GRAINE Rhône-Alpes est avant tout un réseau d'acteurs qui regroupe et est ouvert aux :

- Animateurs, éducateurs à l'environnement, enseignants, techniciens de collectivité ;
- Associations d'éducation à l'environnement, de protection de la nature, d'éducation populaire, collectivités territoriales.

Tous sont parties prenantes du réseau et acteurs d'une dynamique d'échanges et de réflexion visant à développer et promouvoir l'éducation à l'environnement dans la région Rhône-Alpes.

Le projet du GRAINE Rhône-Alpes

- Mutualiser et valoriser l'information, favoriser sa circulation.
- Développer les liens avec les réseaux et acteurs régionaux et nationaux, représenter le secteur dans différentes instances.
- Soutenir les acteurs de l'éducation à l'environnement vers un développement durable en termes de compétences et de formations.
- Soutenir l'organisation des acteurs, développer des politiques concertées sur les territoires, accompagner et structurer le réseau employeur.
- Favoriser l'émergence de pratiques innovantes, développer l'amélioration qualitative et pédagogique des actions et diversifier les bénéficiaires.

En 2009, le GRAINE compte 92 structures adhérentes et une trentaine d'adhérents individuels.

L'Association Rivière Rhône-Alpes

L'Association Rivière Rhône Alpes (ARRA), créée en 1999, a pour rôle principal l'animation du réseau d'acteurs pour une gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau à travers des actions permettant l'échange de connaissances et d'expériences. En 2009, l'association compte 280 adhérents dont 75 structures intervenant dans la gestion des milieux aquatiques (Conseils généraux, administrations et établissements publics, syndicats de rivière, bureaux d'études, universités et centres de recherche).



¹ Maison Nationale de l'eau et de la Pêche
de l'Établissement Public Territorial de Bassin

Les objectifs : favoriser la gestion intégrée des milieux aquatiques

L'article 2 des statuts, en exposant les objectifs de l'association, exprime sa vocation : « Favoriser la connaissance et l'échange entre les professionnels intervenant dans le domaine de l'eau. Le véritable enjeu pour tous les adhérents étant celui de l'amélioration de l'état des milieux aquatiques ».

Les activités de Rivière Rhône-Alpes

Afin d'assurer l'animation générale du réseau et d'assister les professionnels qui s'investissent dans cette mission, l'association mène les actions suivantes :

- Organisation de journées techniques d'information et d'échanges.
- Élaboration de cahiers techniques et de documents utiles aux membres du réseau.
- Animation du site internet www.riviererhonealpes.org dont le forum est un lieu d'échange de référence au niveau national pour les professionnels des milieux aquatiques.
- Réalisation d'enquêtes auprès des professionnels des métiers de l'eau travaillant pour les collectivités publiques.

Les moyens

- Un Conseil d'Administration, des Relais Départementaux, deux animateurs à temps plein, des membres actifs, des ateliers thématiques et groupes de travail.
- Des partenaires techniques et financiers : l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse, la Région Rhône-Alpes, la DREAL Rhône-Alpes.

L'URCPIE Rhône-Alpes

Les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) sont des associations loi 1901 titulaires du label « CPIE » attribué par l'Union Nationale des CPIE reconnue d'utilité publique et bénéficiant d'un soutien interministériel. Créée en 1987, l'Union Régionale des CPIE de Rhône-Alpes réunit les quatre CPIE de la région.

L'URCPIE Rhône-Alpes agit pour le développement durable des territoires en développant une culture environnementale de changement. Elle contribue à l'émergence de nouveaux comportements respectueux et citoyens et elle accompagne la mise en œuvre opérationnelle du développement durable ainsi que les pratiques de concertation et de dialogue territorial.

Ses missions

- La conduite de projets communs d'intérêt régional contribuant au développement durable des territoires, à une meilleure prise en compte de l'environnement et à l'émergence de nouveaux comportements par la sensibilisation et l'éducation, la médiation et le dialogue territorial, la formation, l'étude et le conseil.
- La promotion des différents CPIE et le soutien à leurs actions.
- La mise en réseau pour le partage d'expériences, la mutualisation et l'échange des connaissances et des savoir-faire.

L'Union Régionale des CPIE de Rhône-Alpes souhaite contribuer à renforcer les pratiques de concertation lors de l'élaboration des projets de développement et le recours à la médiation pour résoudre les situations conflictuelles.

Dans ce cadre l'URCPIE Rhône-Alpes a initié et coordonné le dispositif Eausons Agir en partenariat avec le GRAINE Rhône-Alpes, l'Association Rivière Rhône-Alpes, la Région Rhône-Alpes, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse, la DREAL et EDF.

Le dispositif Eausons Agir



Passer de la sensibilisation à l'action

Animé par l'URCPIE Rhône-Alpes, le dispositif EAUsons Agir réunit les acteurs régionaux désireux de développer et promouvoir en Rhône-Alpes l'implication citoyenne des habitants, usagers et acteurs dans les projets de gestion et de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques :

- Restaurer et préserver les milieux aquatiques.
- Atteindre l'équilibre quantitatif des milieux.
- Préserver la qualité de l'eau.

L'accompagnement de porteurs de projet

Le dispositif EAUsons Agir accompagne les professionnels mettant en œuvre des actions innovantes en leur apportant des savoirs, savoir-faire et savoir-être en matière de concertation et d'éducation à la citoyenneté et au développement durable pour leur permettre d'agir localement :

- Co-construction de projet.
- Conseils individuels et personnalisés.
- Échange entre professionnels.

Cet accompagnement permet au porteur de projet d'acquérir progressivement de l'autonomie. Les porteurs de projet font appel à l'URCPIE Rhône-Alpes pour être accompagnés pour tout ou partie de leur projet et quelque soit son état d'avancement (idée, animation ou transfert).

REMERCIEMENTS

Le GRAINE tient à remercier le groupe d'organisation de ces Journées qui s'est réuni plusieurs fois dans une démarche de concertation afin de proposer une démarche pédagogique novatrice. C'est grâce à la mobilisation de chacun que nous avons pu élaborer le programme et les contenus des Journées, construire les partenariats nécessaires à leur réalisation, mobiliser les membres des réseaux, et prendre en charge la logistique nécessaire à l'accueil.

Nous remercions l'ensemble des intervenants qui ont échangé et partagé leurs pratiques, et leurs connaissances, parfois même leurs attitudes... et plus particulièrement Cécile Nury, qui a papillonné de groupe en groupe et d'atelier en atelier avec un regard aguerri. Nous remercions chaleureusement Denise Bellemin et toute l'équipe du centre d'accueil Les Tilleuls pour leur accueil et leur disponibilité.

Nous remercions aussi les partenaires qui ont soutenu ces Journées :

- **La Région Rhône-Alpes.**
- **L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse.**
- **L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.**

Les apports théoriques et pratiques

LA CONFÉRENCE-DÉBAT « GÉNÉALOGIES ET PRATIQUES DE LA PARTICIPATION ET DE LA CONCERTATION »

Par Étienne Ballan,

sociologue, enseignant à l'École Nationale Supérieure du Paysage, membre de l'association ARENES.



L'objectif de la conférence était d'ouvrir la réflexion, d'apporter des repères, des définitions et des principes autour de la thématique de la concertation. Il a notamment été question des enjeux politiques et sociaux de la concertation au regard des pratiques qui en ont marqué l'histoire. Ce temps d'apport a été suivi d'un débat ouvert avec l'ensemble des participants.

Etienne Ballan intervient sur les questions de concertation depuis une dizaine d'années, il travaille également depuis plus d'un an au sein de la convention d'Arrhus (dans le cadre des Nations-Unies) en particulier sur la question de l'implication des publics, des citoyens dans les négociations et concertations internationales.

La concertation prend place dans des réalités très diverses, des dynamiques sociales différentes, souvent reliées avec des phases construites au fil du temps. Il y a eu des moments forts de mobilisation sur le terrain, tous n'ont pas forcément produit des effets durables, d'autres ont construit une législation et des lois.

Généalogies : le temps long

En synthèse, ces différents moments historiques et les différents travaux de recherche sur la question de la concertation peuvent permettre d'identifier trois sources généalogiques différentes :

- Le conflit local d'environnement.
- Les luttes urbaines.
- Le développement à l'international.

Première source généalogique : le conflit local d'environnement

Cette notion de conflit local d'environnement ou sur l'utilisation des ressources est très ancienne. On peut en trouver des exemples avant la Révolution Française.

L'enquête d'utilité publique

C'est au 19^e siècle que remonte la notion d'enquête publique.

En 1820, l'État reprend le contrôle de certains espaces collectifs agricoles pour s'approprier l'usage des ressources contre les paysans qui en sont les usagers : c'est la mise en place du code forestier.

Un autre exemple, au milieu du 19^e siècle, le développement du train, assuré à l'époque par des constructeurs privés, génère des conflits avec les propriétaires des terrains sur lesquels doivent passer les voies de chemin de fer. C'est en 1831 qu'on crée l'enquête d'utilité publique pour gérer ces conflits. A ce moment-là, le conflit concerne principalement les propriétaires.

Sensibilité environnementale et cadre de vie : « NIMBY¹ »

Au 20^e siècle, le conflit local d'environnement s'élargit progressivement à l'ensemble de la société et des personnes. La sensibilité environnementale et la préoccupation de qualité liée au cadre de vie augmentant dans la population, la notion de propriétaire s'étend à la notion de riverain et au voisinage. Le propriétaire n'est plus le seul légitime à s'exprimer et le conflit local prend peu à peu en compte l'expression du voisin, du riverain qui est lui aussi concerné.

Ce qui n'est pas sans poser problèmes aux aménageurs pour qui il était plus facile de se mettre d'accord avec les propriétaires qu'avec des riverains et des habitants proches du territoire concerné.

Conflits d'usage, médiation environnementale

Dans les années 80, il apparaît nettement que l'épuisement des ressources entraîne des conflits entre usagers sur l'utilisation de ressources rares, par exemple pour les pêcheurs. Ce conflit local s'exprime en termes de gestion : y-a-t-il des modes de gestion qui concilient préservation de la ressource et besoins des usagers ?

Concertation préalable

L'enquête d'utilité publique qui intervient très en aval du processus ne suffit plus alors à traiter la concertation. Au moment de l'enquête publique, le projet est trop ficelé pour que de réelles évolutions puissent lui être apporté. Il faut donc se parler bien avant et bien plus en amont du projet. Le législateur invente la concertation préalable qui est la matrice de ce qui se passe en France depuis (loi du 18 juillet 1985 sur l'aménagement de la ville).

Grandes infrastructures, grands conflits, grand débat

Sur les grandes infrastructures, apparaissent de grands conflits.

Un exemple typique de la fin des années 1990 avec un début de crise de l'action publique sur un projet d'ampleur autour du TGV Méditerranée, très fortement contesté par les associations qui arrivent à imposer un débat à l'Etat qui est alors débordé par la contestation. Ce conflit a généré une législation sur ce qu'on appelle le débat public : au-dessus de 300 millions d'euros d'investissement sur de gros projets d'infrastructures, la Commission Nationale du Débat Public est saisie. Elle organise librement, avec des moyens financiers que

¹ **NIMBY** : (source Wikipédia) L'acronyme NIMBY provient de l'anglais « Not In My Back Yard » qui signifie « Pas dans mon arrière-cour ». NIMBY désigne une position éthique et politique, qui consiste à ne pas tolérer de nuisances dans son environ-

nement proche. Le concept peut s'appliquer à une personne (quelqu'un qui a une attitude NIMBY est un NIMBY) ou à une association de riverains créée pour défendre son environnement - ces associations sont aussi nommées NIMBY.





le maître d'ouvrage est obligé de lui attribuer, un processus de concertation d'une durée de quatre mois (réunions publiques, information sur le projet, réunions de concertation,...). Une vingtaine de débats de ce type sont organisés par an, alors qu'on dénombre annuellement 17 000 enquêtes d'utilité publique.

Convention d'Aarhus

La convention d'Aarhus est au niveau international le texte qui va le plus loin et qui est le plus contraignant sur la question de la concertation.

La convention d'Aarhus porte sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, c'est un accord international visant à :

- Améliorer l'information délivrée par les autorités publiques, vis-à-vis des principales données environnementales ;
- Favoriser la participation du public à la prise de décisions ayant des incidences sur l'environnement (par exemple, sous la forme d'enquêtes publiques) ;
- Étendre les conditions d'accès à la justice en matière de législation environnementale et d'accès à l'information.

Elle a été complétée par un amendement sur les OGM, et par un autre sur les émissions de polluants. Elle a été signée le 25 juin 1998 par trente-neuf États.

Elle s'est traduite par plusieurs directives dont la directive 2003/4/CE qui stipule notamment que toute collectivité doit donner toute l'information qu'elle détient en matière d'environnement à toute personne qui la lui demande (sans que cette personne n'ait à justifier de son identité, ni à motiver la raison de sa demande). Dans cette directive, les États sont aussi considérés comme des collectivités.

Globalement, pour ce qui concerne ce qu'on appelle le conflit local d'environnement, on parle aujourd'hui de concertation avec les riverains.

Deuxième source généalogique : les luttes urbaines

Si cela ne fait pas aujourd'hui l'actualité quotidienne, ce qu'on appelle « les luttes urbaines » ont été un phénomène puissant

à certaines époques sur l'enjeu de l'accès du citoyen aux décisions urbaines.

Révolution française, commune de Paris, socialisme municipal, autogestion

Avec la Révolution Française, puis ensuite la Commune de Paris (qui a été gommée longtemps de l'Histoire de France) apparaît la notion de la participation du citoyen à la gestion de son territoire. Au 20^e siècle, ce courant s'incarne dans ce qu'on appelle le socialisme municipal et l'autogestion (avec une dynamique dans les années 70 dans le monde de l'entreprise avec les coopératives de salariés). Il existe en France, une tradition non marxiste et fédératrice dans laquelle le citoyen prend en main et exerce son pouvoir de citoyen à l'échelon local.

Squatters, éducation populaire, régies de quartier

Après la deuxième guerre mondiale, au moment de la reconstruction, apparaît le mouvement des squatters, qui s'empare de biens immobiliers pour reloger les familles dans un double mouvement de prise en main du destin collectif et du destin local. Ces mouvements-là font naître en ville le mouvement d'éducation populaire. Les régies de quartier s'inscrivent dans cette histoire dont l'aboutissement est de mettre les habitants en position de gestionnaires de leur espace public et collectif.

Émeutes urbaines, développement social urbain, politique de la ville

Les émeutes urbaines (y compris récemment en 2005) peuvent aussi s'expliquer par le déficit de prise en compte des habitants des quartiers et des différentes communautés dans les choix d'aménagement et d'urbanisme. Le développement social urbain, mais aussi la politique de la ville sont aujourd'hui des dispositifs qui essaient de prendre en compte la participation des habitants.

Comités et conseils de quartier

Les comités et conseils de quartier, mis en place par certaines villes (souvent une tradition sur les communes gérées par le parti communiste) sont aussi des dispositifs qui permettent de pacifier et gérer des conflits tout en impliquant la population. Cependant, aujourd'hui, la notion de citoyen est globalement gommée : on parle plus généralement de participation des habitants.

Troisième source généalogique : le développement

Dans le champ du Développement International, les mêmes évolutions se rencontrent également.

Anthropologie sociale

La prise en compte de la participation correspond à une prise de conscience par les différentes ONG que dans un certain nombre de projets de développement dans les pays du Sud on impose des projets aux populations, souvent contre elles. Apparaît alors un mouvement qui vise à remettre les gens à l'avant des projets : « Putting people first ».

C'est dans cette lancée que naissent les méthodes participatives MARP (Méthode Accélérée de Recherche Participative) et RRA (Rapid Rural Appraisal). La MARP est un ensemble d'approches et d'outils, utilisés pour permettre aux populations rurales et urbaines de présenter leurs connaissances sur leur situation et leur condition de vie. Cette technique établit un processus de communication plus proche et plus révélateur que les questionnaires. Par exemple, « les MARP permettent

de consulter directement les bénéficiaires par rapport à leur perception du bien-être. Leur perception de la pauvreté est beaucoup plus large que ce que peuvent inclure les indicateurs proposés par le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) ».

On se pose désormais la question de la Gouvernance pour la mise en place des projets de coopération.

C'est dans ce contexte qu'apparaissent les expériences de gestion communautaire des ressources naturelles.

Ces trois fils de l'histoire : le conflit local d'environnement, les luttes urbaines et les apports des acteurs du Développement permettent de questionner les héritages, les valeurs qui ont porté les dynamiques de concertation... Nous ne sommes pas les premiers à nous en faire autour des questions de concertation et de participation.

Il faut aussi identifier un moteur à la concertation. Depuis les années 80, l'environnement va devenir le cheval des questions de concertation ou plutôt l'inverse : le mouvement écologiste international va stratégiquement décider de s'appuyer sur la participation des publics pour faire passer ses idées.

Généalogies : le temps court

La concertation portée par la question environnementale

Plusieurs documents-cadres illustrent ce lien entre concertation et environnement.

La Charte mondiale de la nature, 1982.

Tous ces éléments seront portés à la connaissance du public par des moyens appropriés et en temps voulu pour qu'il puisse effectivement être consulté et participer aux décisions.

Déclaration de Rio, 1992 (art. 10).

La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques.

Affirmation du lien « participation = davantage de protection de l'environnement ».

Convention d'Aarhus, 1998 (art. 6.4).

Chaque Partie prend les dispositions pour que la participation du public commence au début de la procédure, c'est-à-dire lorsque toutes les options et solutions sont encore possibles et que le public peut exercer une réelle influence.

Cet historique où l'environnement a poussé à la concertation aboutit à ce que la participation soit inscrite comme 4^e pilier du Développement Durable, on le trouve aussi dans la charte de l'environnement (art. 7).

Concertation et environnement : un mariage stratégique

- Un mouvement internationalisé : la question de la concertation s'articule dans de nombreux pays autour des questions environnementales.
- S'agit-il d'un mariage de raison ou de foi ? Il s'agit d'un mariage de raison car c'est une stratégie pour faire progresser la cause environnementale.
- Au-delà des lois et circulaires, ce rapprochement se fait par petites touches. Il n'y a pas de grandes lois, mais il existe une Charte de la concertation du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (1996). On a eu besoin de cela aussi parce que le mouvement écologiste français était assez faible, y compris le ministère de l'environnement (droit à l'information, conflits sur le nucléaire).

Le bilan de cette alliance

Cela a fonctionné parce que le contexte politique était favorable et parce que les États voulaient régler ces questions : concertation et environnement ce n'est pas naturel.

Par exemple, si les États de l'Europe de l'Ouest ont dit oui à la convention d'Aarhus c'est pour construire la démocratie et une société civile dans les pays de l'Est après la chute du mur en utilisant la cause environnementale.

Autre exemple, la circulaire Bianco 92 qui préfigure la création de la Commission Nationale du Débat Public prévoit une procédure de concertation sur l'opportunité des grands projets d'infrastructures, dès la conception des projets. L'État démuni ne savait plus faire de projets. C'est dans le désarroi de l'État que l'on a obtenu des avancées en termes de participation.

Cette alliance a aussi un effet pervers : la concertation est perçue comme une question environnementale qui pèse sur l'activité. Dans tous les domaines de l'aménagement public, la participation est perçue aujourd'hui comme une contrainte.

Diversité de pratiques

Les pratiques de concertation se diversifient dans tous les sens et dans tous les domaines.

Des dispositifs ponctuels

Concertation obligatoires

Art. L 300-2 du code de l'urbanisme, Débat public, Enquête d'Utilité Publique, concertations sur les grandes infrastructures pilotées par le préfet, accord locatif.

Concertations possibles

Ateliers d'urbanismes, consultation ou vote sur projets, ateliers citoyen, référendum local, etc.

Des dispositifs pérennes

Concertations obligatoires

Conseils de quartier, conseils de développement, GAL (Groupe d'Action Locale), CESR (Conseil Économique et Social Régional), CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation), CLIS (Comité Local d'Information et de Suivi), CLI (Comité Local d'Information), Comités de Bassin.

Concertations possibles

Conseil municipal de jeunes, conseil des anciens, comités d'intérêt de quartier, CLE (Conseil Local d'Enfants).

Ces possibles sont des champs d'innovation pour les acteurs.

Pour classer cette diversité des formes de concertation, on a deux grandes familles :

Éviter, atténuer, mesurer ou résoudre un conflit

Calmer le jeu, repousser la décision à plus tard, anticiper un conflit, chercher à le résoudre dans le dialogue, trouver un compromis.

Produire un avenir commun

Ce n'est pas le conflit qui est le plus fort mais la nécessité de partager le projet (Agenda 21, plans climat), de s'accorder sur un diagnostic partagé, des enjeux, construire un horizon souhaitable et un programme d'actions pour l'atteindre.

Le risque est-il peu à peu de se diriger vers un environnement démocratique saturé ?

Avec l'ensemble de ces héritages quand on fait une concertation on a deux façons de la regarder :

- Si vous êtes un maître d'ouvrage vous allez instrumenter la concertation. C'est un outil qui doit produire pour le projet, les échanges sont encadrés pour ne servir que le projet. Le dispositif de concertation avec les acteurs ne rassemble pas trop de publics, uniquement les parties prenantes et on va se concerter. C'est de la négociation, du compromis... et on arrive au modèle du Grenelle de l'environnement : la gouvernance à cinq (« à cinq on va faire du bon travail »).
- Ou alors on est dans une logique d'élargissement de la portée vers d'autres champs et d'autres publics : on ouvre un espace politique et on n'est pas fermé sur le technique. On a alors un espace plus large et risqué : on est dans la participation du Grand public, on est dans la confrontation et dans la conviction.

À un moment donné il faut se questionner : si vous ouvrez des champs de parole, cela doit nécessairement se détacher de votre projet, de son contenu. C'est le monde du politique qui va nourrir le projet, pour qu'il fonctionne il faut l'ouvrir. Sommes-nous des écologistes ou des démocrates ? ou les deux ? Quels risques prend-on à ouvrir à la démocratie les projets ?

Au-delà de la diversité

Un principe fort...

Concertation et Environnement : après vingt-cinq ans de mariage, le couple tient encore et a eu comme enfant un principe de concertation et de participation (la charte de l'environnement).

... Mais une application faible

Car la loi ne dit pas comment on met en œuvre la concertation : c'est le maître d'ouvrage qui en décide seul, sa seule obligation c'est de faire un bilan à l'issue de la concertation. On est toujours, en France, juge et partie dans la concertation. Il y a confusion des maîtrises d'ouvrage qu'on ne sépare pas sauf dans le cas de la CNDP (Commission Nationale du Débat Public).

Cela va poser des problèmes évidemment. Les contentieux sont impossibles, il n'y a pas de recours possibles pour défaut de la concertation.

Exemple : Art L300-2 Code de l'urbanisme

« Le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, (...).

À l'issue de cette concertation, le maire en présente le bilan devant le conseil municipal qui en délibère. »

Vers un consensus sur le pouvoir

La loi telle qu'elle est conçue, mais aussi les discours, démontrent qu'on a un consensus général sur la concertation avant et une décision de l' élu seul après. On n'est plus sur le partage du pouvoir et de la décision. Le pouvoir reste dans les mains des élus...

On assiste donc à une instrumentation du processus vers le projet et une réduction de la portée de la concertation.

Conclusion

Le mariage Concertation/Environnement a bien fonctionné. La concertation n'est pas une question de gestion négociée de l'environnement. Elle est la réforme en profondeur de la démocratie.

La concertation a bien rendu service à l'écologie. Il est temps que l'écologie rende service à la démocratie. L'urgence est plus politique et démocratique.

Les questions environnementales sont par nature collectives : il est nécessaire de réfléchir collectivement dans la participation à la prise de décision à l'avenir.

Questions des participants

Qu'est-ce que la gouvernance à cinq dont vous parlez pour le Grenelle exactement ? Qui sont « les cinq » ?

C'est le modèle du Grenelle avec la représentation de cinq groupes d'acteurs : État, Collectivités, Associations, Employeurs, Salariés.

On assiste actuellement à la généralisation de ce modèle dans les CES (Conseils Economiques et Sociaux), on va faire de la place aux associations de protection de la nature.

Dans la CNDP (Commission Nationale du Débat Public), les syndicats d'employeurs ne sont pas là : elle est en train de les intégrer.

Quel est le rôle de l'Europe ?

On touche à des questions nationales, les valeurs de la concertation et de participation forte en Europe ne s'appliquent que sur des politiques européennes. Comme la France dans les années 90, l'Europe a plutôt une entrée thématique de la concertation (et non pas une entrée plus structurelle). Dans la DCE, on est un peu déçu par les délais qui sont imposés, le reste est laissé à la liberté des Etats. L'Europe a un rôle d'initiateur mais pas de prescripteur. La convention d'Aarhus est beaucoup plus obligeante.

Quelles différences faites-vous entre consultation du grand public et concertation ?

Des questionnaires, des sondages d'opinions, un vote ou un référendum ne sont pas comme une concertation.

On a tous en tête les schémas du vote : « la majorité c'est démocratique et c'est bien ». On ne fait pas de référendum sur tous les projets, mais par contre on fait beaucoup de sondages (dernier exemple récent : la mosquée de Marseille, aujourd'hui M. Gaudin, maire de la ville, est favorable parce que les sondés ne sont plus contre). Tout se réfléchit en regard de ce que pense la majorité.

Alors qu'un processus de concertation est un processus de transformation, qui autorise la montée en généralités interrogeant la politique publique. La concertation, sans ignorer les besoins particuliers, permet de les mettre à distance.

Une stratégie de concertation individuelle (questionnaire individuel) ne permet pas de construire et ne permet pas cette montée en généralité, ne permet pas la participation au sens réel du terme.

Est-ce qu'on participe à la concertation dans une optique individualiste ou collectiviste ?

Considérer les personnes comme citoyens cela change beaucoup de choses : on peut être individualiste quand on est habitant ou riverain uniquement.

C'est la question du lien du citoyen avec la question politique : le lien politique se construit.

L'individualisme n'est pas forcément un obstacle à une discussion collective.

Malheureusement l'Intérêt Général n'existe plus au singulier : il existait parce que l'État le portait et par lui-même. L'Intérêt Général seul au singulier n'opère plus aujourd'hui : l'État ne peut plus le décréter, à la description de l'Intérêt Général exposé d'autres Intérêts Généraux apparaissent, c'est flagrant dans le débat public. On n'a plus le recours à un Intérêt Général défini, sauf comme une valeur, un horizon.

Par exemple, lors d'une concertation pour une installation industrielle, on a une confrontation d'Intérêts Généraux différents : santé des habitants, taxe professionnelle, emploi, protection de l'environnement...

En 1990-1992, l'État lui-même dit sur le projet TGV qu'il ne sait plus ce qu'est l'Intérêt Général.

Pour la participation du Grand Public, comment on fait venir ces personnes ?

Il y a des techniques qui existent pour la mobilisation. On nous demande beaucoup de méthodologies d'animation.

On travaille aujourd'hui cela car le commanditaire ne veut pas travailler sur les méthodologies de mobilisation : il faut que la réunion se passe bien... mais il ne faut pas aller chercher les gens pour la concertation.

Qui doit le faire ? Qui doit initier et animer la concertation ? On constate un vrai manque de portage politique en France : pour ne pas créer des opposants aux élus en place. Aujourd'hui sur les questions de la rénovation urbaine on commence à aller chercher les habitants, parce qu'il y a une crise, majeure ; l'État a décidé d'aller chercher les gens.

Aujourd'hui on a des processus qui lient les deux méthodes : grand public (au début) et un dispositif en plus petits groupes qui se met en place après, à partir d'un premier regroupement de citoyens au sens large.

Le principal problème c'est l'euphémisation de l'invitation et la communication, la façon de poser l'enjeu. Les agences de communication sont au service malheureusement des maîtres d'ouvrage de projet : faire de la communication pour convaincre plutôt que pour faire débattre, car c'est le maître d'ouvrage qui paie.

Et sur la question de l'éducation civique, le rapport à la chose publique sur mon territoire...

Que se passe-t-il ?

Il n'y a rien qui se passe. Le pire qui se passe, c'est le cas du maître d'ouvrage qui met en avant des ateliers avec des enfants qui dessinent leur quartier de demain.

Il faut aussi éduquer les professionnels à la concertation : c'est le défi dans les formations diplômantes des écoles de projet : avec ceux qui croient qu'ils font le territoire sur leur table à dessin (architectes, urbanistes, ingénieurs)...

Il y a aussi un principe de plaisir dans la concertation : un vrai enjeu à montrer le plaisir qu'on a à être dans le dialogue politique sur son territoire, comme acteur politique de son territoire, il faut se garantir de la violence, de l'irrespect, etc. (avec des principes méthodologiques).

Quelle est la place des scientifiques ou des experts dans la concertation ?

Il ne faut pas avoir peur de la question de l'incertitude : certains font comme si toutes les études étaient valables, alors qu'un certain nombre d'éléments relève de l'arbitrage. Dans une concertation il faut dire de quoi on est sûr et de quoi on n'est pas sûr. Les scientifiques sont souvent plus honnêtes que les ingénieurs.

On a le droit d'aller en concertation en disant : « ça c'est discutable ou ça ne l'est pas ». On utilise les scientifiques comme des recours, parfois comme des arbitres.

L'objectivité ce n'est pas un objectif de la concertation. Cela viendra après. Donnez-vous le temps de travailler avec le subjectif, les représentations des gens parce que c'est un matériau intéressant.

Quand on fait une concertation, il faut réfléchir avant à ses marges de manœuvre.

LES ATELIERS D'APPORTS PRATIQUES

Les ateliers d'apports pratiques, complémentaires de la démarche de projet expérimentée par les groupes, ont eu lieu le jeudi après-midi et le vendredi matin. Ils ont duré chacun une heure et demie et certains d'entre eux ont été proposés à deux reprises pour que tous les participants puissent y assister.

Ces ateliers se déclinaient sous trois formes :

- **Retours d'expériences réalisées de concertation : communication transversale, dialogue territorial...** :
 - Outils et pratiques du dialogue territorial.
 - Mobilisation des propriétaires riverains pour l'entretien des berges.
 - Communication/concertation pour des actions concrètes dans le cadre d'un contrat de rivière et Natura 2000.
- **Techniques d'animation de la concertation : découverte des techniques, bases de la posture de l'animateur, dialogue territorial et médiation...**
 - Découverte des techniques d'animation de la concertation.
 - Posture de l'animateur.
- **Dispositifs et espaces de concertation existants**
 - Dispositifs de concertation et espaces de participation citoyenne.

Outils et pratiques du dialogue territorial

Par Aurélie LE MEUR, chargée de mission DD, Savoie vivante - CPIE des Pays de Savoie.

L'atelier a été organisé sur le même modèle qu'une réunion de concertation.

Les étapes de l'atelier

- Accueil des participants
- Présentation de l'atelier :
 - L'animateur.
 - Les objectifs.
 - Le déroulement (les étapes de l'atelier).
 - La définition des règles de fonctionnement : respect, écoute, expression, bienveillance...
- Présentation des participants avec l'objet-langage (INCLUSION).
 - Qui suis-je ?
 - Pour moi c'est quoi un outil de concertation ?
 - Quel est le rapport avec ma pratique professionnelle ?
 - Sur quoi ai-je le plus envie de travailler pendant l'atelier ?
- Liste des souhaits de chacun.
- Rassemblement des souhaits en deux idées de synthèse :
 - Méta-plan, outil de construction d'un projet.
 - Comment aborder une situation conflictuelle en tant que médiateur ?
- Validation de ces deux choix, chacun se répartit dans un sous-groupe.
- Travail en petits groupes pendant vingt minutes (consignes : un animateur, un rédacteur, un rapporteur).
- Temps de restitution en grand groupe, chaque rapporteur fait état des réflexions de son groupe.
- Échanges sur chacune des restitutions.
- Conclusion (DECLUSION).
 - Dans l'espace, chacun répond aux questions suivantes :
 - Comment me sens-je ?
 - Ai-je trouvé ce que j'étais venu chercher ?



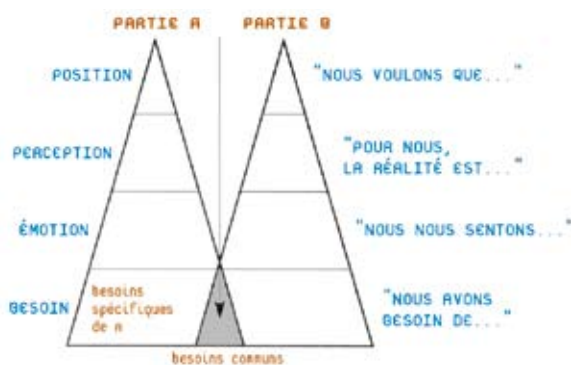
L'objet-langage.

- Quelle projection dans ma pratique professionnelle ?
- Successivement chacun s'exprime, les autres se rapprochent s'ils partagent l'idée exprimée, s'éloignent s'ils ne partagent pas l'idée, et vont dans une zone de non positionnement.
- La cohésion du groupe se révèle au fur et à mesure de cette déclusion.

Le cheminement de la médiation

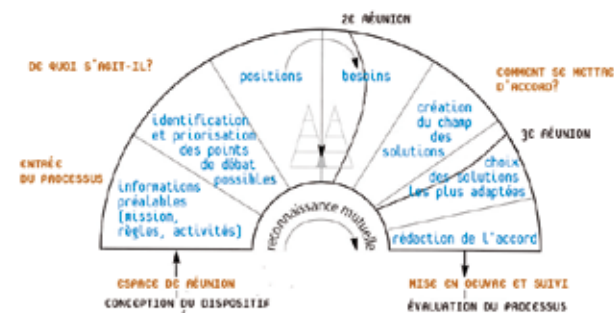
Le schéma suivant résume le cheminement fondamental de la médiation (adapté de Fisher et Ury).

D'après "guide pratique du dialogue territorial"



P. Barret (Geyser), Fondation de France, 2003

Les étapes du dialogue territorial



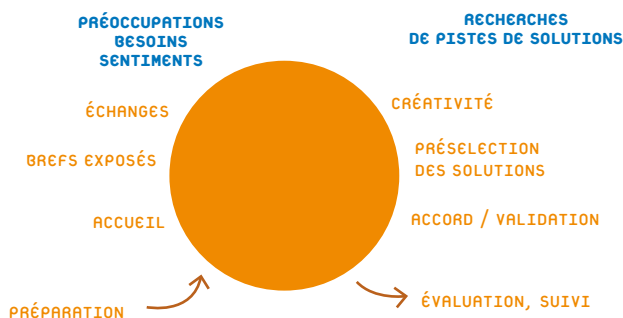
D'après Guide pratique du dialogue territorial, Ph. Barret (Geyser)

Découverte des techniques d'animation de la concertation

Par **Cécile NURY-RABANIT**, médiatrice, consultante et formatrice en relations humaines, Au champ des possibles

Rappel de la définition de la concertation : dialoguer autour d'un projet ou d'un problème qui se pose collectivement et co-construire des propositions de solutions, d'actions.

Animer la concertation, conduire un processus



Cécile Nury-Rabanit. Au Champ des Possibles.
www.auchampdespossibles.org

En amont

- Préparation de la réunion, notamment avec les acteurs partenaires.

Accueil

- L'accueil, le contact humain, la convivialité : le rôle de l'animateur est de donner l'envie d'échanger.
- Mettre en place un contexte de sécurité, de confiance. L'animateur doit rassurer les participants. Il faut fixer les objectifs, définir un cadre ensemble qui permet l'expression, la participation et la co-construction.

Brefs exposés

- Tour de parole pour une présentation brève des participants et de leur point de vue sur la situation. L'animateur peut reformuler chaque intervention et éventuellement faire une synthèse générale pour ouvrir la poursuite des échanges.

Échanges

- Identifier les préoccupations, besoins et sentiments des personnes. Écrire les mots clés sur un tableau à la vue de tous après validation des participants (support qui permet de matérialiser et de symboliser l'avancement des échanges et la concertation).
- Valider la fin des échanges de manière explicite, s'assurer que les participants ont exprimé leurs besoins et ressentis.

Créativité

- Recherche de pistes de solutions (exemple d'outil : le brainstorming).
- Encourager les participants à exprimer l'ensemble des idées, même celles qui sembleraient a priori farfelues. Il peut y avoir ensuite un tri collectif des idées.

Présélection des solutions

- Échange sur des critères de priorité puis sur les propositions elles-mêmes.

Accord, validation

- Conclusion collective autour d'un ensemble de solutions qui peuvent amener une résolution du conflit, ou d'étapes qui construiront le projet commun.

Évaluation, suivi

- À la fin de la réunion, l'animateur évalue sa prestation dans la conduite du processus de concertation.

Remarque : la gestion du temps est importante, le processus peut être mené à court ou à long terme, en une ou plusieurs réunions.

L'écoute active : un outil de base pour animer la concertation

- L'attitude empathique : être ouvert et faire l'effort d'entendre et de comprendre les autres points de vue (ce qui n'implique pas d'être en accord).
- La reformulation (traduction) : synthétiser et mettre en valeur les points forts d'une intervention permet de valider les propos du participant (forme interrogative). Se centrer sur les besoins des participants (écoute sélective).
- Le rôle de l'animateur est d'animer la concertation mais sans prise de position, il doit rester objectif. Il est au service des participants pour co-construire des solutions à un conflit, un projet.

Développer l'assurance, la présence et la réactivité

- Importance de la posture non-verbale de l'animateur pour trouver stabilité et ouverture vers les participants (sourire intérieur, regard, silences, souplesse...).

Posture de l'animateur

Par **Martin BOISSIER**, consultant, Intermède.

Après des études en aménagement du territoire, il a travaillé dans un bureau d'études sur des questions de partenariat en milieu rural, puis comme animateur à la DRAF Rhône-Alpes sur des questions d'agriculture et de Développement Durable. Après une formation aux pratiques de médiation au CNAM, il crée le Cabinet Intermède, spécialisé dans l'accompagnement de projets collectifs, l'évaluation et la gestion du partenariat.



Les méthodes de concertation sont semblables quels que soient les champs d'intervention, la base d'outils est identique, les fondements sont communs.

- Il existe plein de méthodes de concertation.
- L'outil de la reformulation est très utile quand une personne monopolise la parole.

Mise en pratique

- Distribution de six petits cartons par personne.
 - Une question générale : « Pour vous être un bon animateur c'est... » et « Ce n'est pas... ».
 - Chacun doit écrire un mot par carton en positif ou en négatif.
- L'objectif est de susciter le débat.

Résultats

Un bon animateur c'est :

- A l'écoute.
- Synthétique.
- Détendre l'atmosphère.
- Bien gérer son groupe (modérateur, distribue la parole, impulse une dynamique).
- Avoir une capacité d'adaptation.
- Savoir poser un cadre, celui de la réunion.
- Avoir l'esprit ouvert.
- Savoir s'exprimer en public.

Un bon animateur ce n'est pas :

- Prendre parti.
- Juger.
- Ne pas écouter.
- Se laisser déborder.
- Manipuler.
- « Tout pour ma pomme ».
- Trop parler.
- Douter de ses compétences.

Synthèse :

- Etre à l'écoute.
- Recentrer le sujet, recadrer.
- Respecter les personnes.
- Avoir un esprit de synthèse.
- Etre impartial.

Notions

- La préparation d'une réunion est capitale. Ce qui n'empêche pas d'improviser.
- L'animateur est garant de la forme et non pas du fond.
- Il pose le cadre, la méthode, anticipe, cadre les horaires.
- Il est capital de se fixer des objectifs. « L'animateur c'est la conscience du groupe ».
- Cela représente une difficulté quand on doit être garant du fond et de la forme (par exemple les techniciens de contrats de rivière). Il est difficile d'être à la fois l'expert technique et l'animateur. Les contrats de rivière sont des lieux de concertation « pipés ».
- Il est important de se présenter et de présenter les enjeux. C'est important d'être identifié, de gagner la confiance dans la durée.
- C'est parfois une grosse difficulté de se conformer à des objectifs fixés extérieurement (par exemple par des directives Européennes).
- Si on ne souhaite pas prendre position en tant qu'animateur on peut déléguer son opinion.
- La neutralité est impossible, en revanche on peut tendre vers l'impartialité.
- Il faut noter que beaucoup de décisions sont prises en dehors des réunions.

Mobilisation des propriétaires riverains pour l'entretien des berges

Par **Armand COURRIOUX**, chargé d'animation, CPIE Bugey-Genevois.

Pierre LOISEAU, technicien de rivière, Communauté de communes du Genevois.

Contexte

Le contrat de rivière Entre Arve et Rhône a été signé en 2004. Une grosse partie des actions portaient sur l'assainissement. Il figurait également un plan de gestion des boisements du lit et des berges. Ce plan sur cinq ans permettait de s'occuper des cours d'eau délaissés par les propriétaires riverains qui avaient la responsabilité de l'entretien. Les riverains avaient parfois oublié où était leur parcelle et leur devoir d'entretien.

La communauté de communes qui porte le contrat de rivière pouvait se substituer aux propriétaires riverains pour réaliser ces travaux de restauration et d'entretien des berges. Mais pour pouvoir engager de l'argent public sur des parcelles privées, elle devait déclarer les berges d'intérêt général. Pour la réalisation des études et la procédure de déclaration d'intérêt général, deux ans se sont écoulés. Il fallait ensuite demander l'accord de chaque propriétaire riverain pour commencer les travaux. Cet accord prenait la forme d'une convention entre la communauté de communes et le riverain. Compte tenu des échéances pour la partie Est du bassin-versant, la communication a été laissée de côté. La procédure de « déclaration d'intérêt général » n'impose pas que les propriétaires soient d'accord pour commencer les travaux. L'action de restauration commence donc sans l'accord de tous les riverains : des conflits s'amorcent.

Les élus de la communauté de communes demandent au technicien de rivière de mieux informer les riverains pour éviter les conflits pour les travaux à engager sur la partie Ouest du bassin-versant.

Dans le même temps, l'URCPIE réalise le livret « Retrouvons nos rivières ». Ce livret présente les droits et devoirs des propriétaires riverains. Le CPIE participant à la rédaction de ce livret propose au technicien de rivière d'utiliser ce livret pour informer ses propriétaires riverains. Ils construisent alors une démarche globale pour animer un espace de dialogue avec les propriétaires riverains. Pour ce faire, ils bénéficieront de l'accompagnement de l'URCPIE dans le cadre du dispositif EAUsons Agir.

L'objectif de cet espace de dialogue était de savoir comment les riverains sont prêts à participer à l'entretien des berges. Cet espace de dialogue a pris la forme de quatre réunions publiques, cinq sorties terrain et une réunion de clôture.

Déroulement

Mobilisation

Pour être efficace, il fallait mobiliser les propriétaires mais aussi les associations locales ; la communication a été adaptée au public ciblé :

- Pour les propriétaires riverains : envoi d'une invitation nominative.
- Pour les élus et le grand public : création d'affiches et rédaction d'articles.

- Pour les associations locales, usagers des cours d'eau : envoi d'une documentation et d'une invitation et relance par téléphone.

Réunions publiques

(Environ soixante participants par réunions)

- Mise en scène de la salle pour favoriser l'immersion dans la thématique (tables bleues, bottes, galets...).
- Utilisation d'outils participatifs (étiquettes de couleurs, galets...) pour permettre l'expression de tous les participants.
- Mot d'accueil par un élu.
- Disposition conviviale de la salle.
- Pot de clôture.
- Évaluation de la satisfaction des participants.
- Inscription pour les sorties terrain.

Sorties terrain

(Environ dix participants par demi-journée)

Sur une demi-journée, ces quatre sorties terrain permettaient de découvrir un enjeu (embâcle, renouée du japon, inondation, forêt) puis de faire émerger des propositions par les riverains participants. Un pot convivial clôturait chaque demi-journée. À ces demi-journées s'est ajoutée une journée de chantier pour que chacun puisse expérimenter des techniques de protection de berges.

Réunion de clôture

Cette réunion a permis de restituer les propositions exprimées tout au long des sorties terrain. Ces propositions ont été classées entre :

- Propositions susceptibles d'être mises en œuvre par les propriétaires riverains.
- Propositions nécessitant un accompagnement de la collectivité territoriale.

L'une des propositions était de continuer à organiser des sorties terrain.

Les points forts du projet

- Animation par le binôme technicien de rivière/éducateur à l'environnement : dynamisme, tiers neutre, disponibilité.
 - Appui sur le terrain.
- Le binôme technicien/animateur continue d'organiser de nouvelles sorties terrain.

Communication/concertation pour des actions concrètes dans le cadre d'un contrat de rivière et Natura 2000

Par Fred MARTEIL, Éducateur à l'environnement, technicien environnement au CILDEA.

Contexte

Le territoire concerné se situe dans le Forez, au centre du département de la Loire (700 km de cours d'eau). Un syndicat mixte porte la gestion concertée du contrat de rivière du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy. Un avenant de un an à ce premier contrat de rivière allant jusqu'à fin 2010 a permis de faire un bilan et des études nécessaires pour la mise en place d'un nouveau contrat, qui devrait être signé fin 2010.

Pour aller plus loin dans le travail sur la qualité des milieux, il a été décidé de faire une procédure unique de montage du contrat de rivière et de Natura 2000. L'un des objectifs porte sur l'agriculture : comment l'agriculture peut participer à l'amélioration de la qualité des eaux malgré son évolution vers l'in-

tensification et le modèle européen laitier (prix du transport du lait non compté dans le prix affiché) ?

Il y a d'autres enjeux transversaux sur ce territoire : l'eau potable (ressource raréfiée), milieu naturel...

La gestion de l'eau potable n'est pas portée par le syndicat de rivière. Il va falloir faire du lien dans le prochain contrat de rivière : il est important de faire du découplage.

Le comité de pilotage de ce futur contrat est extrait du comité de rivière. Il rend compte au comité syndical et au comité de rivière.

Le bilan du premier contrat

Le bilan a été mené par un bureau d'études qui a produit un questionnaire réalisé en face à face avec différents échantillons de chaque secteur. Les réponses permettent de définir les objectifs stratégiques, opérationnels et les actions du nouveau contrat de rivière.

Les éléments du bilan

- Globalement positif (actions, portée, cohérence...).
- Manque d'appropriation par les élus.
- Une majorité de la population locale ignore l'existence du contrat de rivière.
- Un effort de communication est à fournir pour la suite.

Ainsi, les élus mettent en avant la volonté d'une communication efficace vers les propriétaires riverains, les agriculteurs et les élus.

Les élus affirment que l'objectif stratégique fort du futur contrat de rivière est de « communiquer ».

Chaque action sera évaluée pour définir la mobilisation associée, sa pertinence et son efficacité.

Dispositifs de concertation et espaces de participation citoyenne

Par Jean-Paul BIESSY,

animateur et formateur EEDD à la Bise du Connest

Élisabeth BRAZIER-CHASSAGNE,

chargée de mission développement durable à l'URCPIE,

Frédéric VILLAUMÉ, directeur du GRAINE Rhône-Alpes,

Michel BESSET, chargé de mission au GRAINE Rhône-Alpes.

Comment s'investir dans un espace de concertation en qualité de citoyen et/ou de professionnels ?

S'investir dans les Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA)

L'objectif de ces CDDRA est de permettre un développement durable des territoires.

Chaque CDDRA correspond à un territoire identifié avec une volonté affichée des élus de travailler en concertation avec les citoyens de ce territoire.

La mise en œuvre d'un CDDRA est liée à la constitution d'un Conseil Local de Développement (CLD), qui a vocation à regrouper les acteurs socioprofessionnels, les associations et les habitants. Instance de concertation, le CLD favorise la participation et l'expression des femmes et des hommes qui vivent, travaillent, s'investissent localement, afin que les spécificités et les attentes de chaque territoire soient bien prises en compte. Pour accompagner chaque bassin de vie et d'emploi selon ses spécificités, la Région Rhône-Alpes a mis en œuvre des CDDRA. Chaque CDDRA comprend une charte qui décline

des ambitions sur dix ans pour un territoire et un programme d'actions sur cinq ans.

<http://territoires.rhonealpes.fr/>

S'investir dans l'Espace Régional de Concertation (ERC)

Les partenaires institutionnels régionaux ont signé en avril 2009 une convention-cadre instituant un Espace Régional de Concertation pour l'EEDD. Cet espace est l'aboutissement d'une démarche de concertation à laquelle le GRAINE a contribué aux côtés des autres partenaires (Région Rhône-Alpes, Préfecture de Région, DREAL Rhône-Alpes, DRJSCS Rhône-Alpes, DRAAF, Rectorats des Académies de Grenoble et de Lyon, Agences de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse et Loire-Bretagne, ADEME Rhône-Alpes).

L'ERC-EEDD a pour objectifs :

- 1 • Participer à l'information, la sensibilisation, l'éducation de tous les publics, notamment le public d'âge scolaire.
- 2 • Contribuer à la formation des différents intervenants dans le domaine de l'EEDD – enseignants, personnels des associations, des administrations, des collectivités...
- 3 • Favoriser l'innovation et l'expérimentation : en encourageant l'émergence de projets adaptés aux différents publics et le développement d'outils et de techniques innovantes.
- 4 • Définir conjointement les programmes annuels de sensibilisation et de communication, ancrés dans les ambitions du territoire et les partenariats locaux.
- 5 • Mutualiser les ressources et faciliter la circulation de l'information.

S'investir dans le dispositif EAUsons Agir

Le dispositif EAUsons Agir est animé par l'URCPIE Rhône-Alpes. Il réunit les structures qui animent un espace de dialogue en faveur des milieux aquatiques et qui souhaitent échanger entre eux pour construire régionalement leur démarche. Une dizaine de territoires volontaires est identifiée chaque année par un appel à participation. Chaque territoire retenu pour participer au dispositif EAUsons Agir doit animer son espace de concertation en binôme « animateur de bassin versant » et « pédagogue » pour enrichir les projets.

Plus d'infos sur www.urcpie-rhonealpes.fr/eausons_agir.htm

D'autres espaces de concertation à investir

Cette liste n'est pas exhaustive, certaines initiatives locales ne s'inscrivent pas dans les démarches identifiées ci-dessous. N'hésitez à demander directement à votre commune ou communauté de communes.

Les Contrats Locaux de Développement (CLD)

Le CLD exprime un avis à chaque étape stratégique des CDDRA : avis sur la candidature, sur la charte, sur le programme d'actions et sur tous les dossiers importants financièrement. Le CLD participe à l'élaboration du projet, à son suivi et à son évaluation. Il est associé à la démarche développement durable du territoire.

<http://territoires.rhonealpes.fr/>

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR)

Les PNR sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé "Parc Naturel Régional" un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Un PNR s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel. La programmation des actions des PNR s'appuie sur le travail de commissions thématiques ouvertes aux représentants des associations et aux habitants.



www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr

et <http://territoires.rhonealpes.fr/>

Les contrats territoriaux emploi formation (CTEF)

La Région développe une nouvelle approche territoriale de ses politiques d'emploi et de formation par la création de CTEF sur l'ensemble des territoires rhônalpins. Un comité plénier, espace d'information et de concertation construit et suit les CTEF. Il est composé d'élus, de partenaires locaux et de citoyens.

<http://territoires.rhonealpes.fr/>

Les Agendas 21

Un Agenda 21 est un plan d'action pour le 21^e siècle. Les actions portent sur des domaines tels que la santé, le logement, la pollution de l'air, la gestion des forêts et des montagnes, la désertification, l'agriculture, la gestion des déchets... Les collectivités territoriales peuvent prendre l'initiative de mettre en place un programme d'Agenda 21 à leur échelle, intégrant les principes du développement durable, à partir d'un mécanisme d'implication de la population. Les établissements scolaires peuvent également mettre en place un Agenda 21.

www.ddrhonealpesraee.org

Les Plans Climats Énergie Territoriaux (PCET)

La finalité d'un PCET est la lutte contre le changement climatique tant dans son volet atténuation, c'est-à-dire la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie, que dans son volet adaptation aux conséquences des changements attendus. Il doit s'intégrer aux autres réflexions environnementales et de développement durable type Agenda 21 local. L'animation d'ateliers de travail, réunions ouvertes aux acteurs du territoire et à la population doivent enrichir le diagnostic et préparer un plan d'actions qui sera engagé par chacun des acteurs.

www.ddrhonealpesraee.org

Les comités des lignes de TER

Répartis sur toute la région Rhône-Alpes, ces groupes permettent aux usagers volontaires d'exprimer leurs demandes et d'échanger des informations sur le fonctionnement du réseau TER et sur l'état d'avancement des projets (desserte, tarifs, aménagement des gares...). Les demandes d'amélioration exprimées en comités de ligne sont ensuite confiées à la SNCF et à la Région.

www.rhonealpes.fr/119-comites-de-ligne.htm

Pour participer, il existe aussi les conseils de quartiers, les conseils citoyens, les conseils de développement dans les agglomérations, l'engagement associatif...

LE THÉÂTRE PARTICIPATIF



Nicolas et Justine de Broutille et Compagnie.



Un groupe de sept volontaires préparent avec Nicolas la scène de cinq à dix minutes posant la problématique choisie.



Temps de préparation par Justine pour le reste du groupe avec des petits exercices-jeux pour s'échauffer.



On joue! Une soirée détente... tout en travaillant.

La soirée du jeudi a été consacrée au théâtre participatif, temps animé par Broutille et Compagnie.

Le concept

Le théâtre participatif est un outil qui vient du théâtre forum. On représente sur scène un conflit existant. Cette scène est montrée à un public composé des différents acteurs du conflit. Ensuite on permet aux membres de ce public de donner leur avis sur la scène et son issue, non en discutant mais en venant jouer un rôle pour faire évoluer l'histoire différemment. Ainsi des propositions sont faites, des voix peuvent être entendues et chaque partie peut mieux comprendre les motivations de chacun.

La scène

Le restaurateur ouvre son établissement « La fontaine ». Aujourd'hui, comme tous les jours, plat du jour à huit euros et aujourd'hui c'est jour du couscous. Les clients arrivent, s'installent à table et passent commande. Pour accompagner le plat du jour, les clients demandent du vin et de l'eau de la fontaine. Le serveur va remplir la carafe d'eau, et il revient avec une carafe d'eau sale. Les clients commencent à se plaindre.

Les personnages

- Le restaurateur.
- Le jardinier du restaurant.
- Le serveur.
- Une habituée.
- Deux touristes.
- Un maçon.

On joue!

En peu de temps, grâce à la motivation du groupe, la scène a été montée et chacun a bien géré son rôle. Le public a beaucoup participé, il y a eu beaucoup d'interactions surtout sur le ton de l'humour. Il manquait cependant deux éléments pour que cela soit vraiment du théâtre participatif :

Tout d'abord, les intervenants ont inventé la scène et ne sont pas partis d'une situation existante. La création est une étape délicate et demande une analyse la plus complète possible afin de mettre au point une scène qui pose de vrais problèmes et tienne compte des paramètres importants; ce qui demande du temps. En général, soit la compagnie a une scène toute faite qui pose un problème existant mais, relativement, généraliste, et donc pouvant être joué à plusieurs endroits. Soit elle vient étudier sur place pour créer la scène d'une situation particulière.

Ensuite, et ce deuxième élément est lié au précédent, le public de cette représentation n'était pas partie prenante de la problématique choisie. Les réactions ne sont pas les mêmes, l'écoute non plus lorsque la scène évoque une situation que vous vivez et si vous voyez des personnes proposer des solutions que vous trouvez inacceptables ou impossibles à réaliser.

Pour résumer, le théâtre participatif est un outil. Il n'est pas magique. Il tente de mettre d'accord tout le monde sur les problématiques, sur les raisons et objectifs des uns et des autres, et peut, parfois, dégager des solutions. Il est également un moyen de donner la parole à des personnes moins à l'aise à l'oral, ayant moins de « bagout », grâce à l'outil théâtral.

Un peu de lecture pour aller plus loin

- *Théâtre de l'opprimé*, Augusto Boal, Editions La Découverte, 2007.
- *Jeux pour acteurs et non-acteurs : Pratique du théâtre de l'opprimé*, Augusto Boal, La Découverte, 2004.
- *Le théâtre-forum, Apprendre à réguler les conflits*, Guillaume Tixier, édition Chronique Sociale, 2010.

Broutille et Compagnie
Nicolas Guépin et Justine Hostekint
 28, rue Paufigue - 69002 Lyon
 tél. 04 27 89 97 89
 contact@broutille.org
 www.broutille.org



LES TRAVAUX EN ATELIERS DE PROJET

LA DÉMARCHE

Mises en situation/Jeux de rôle

L'objectif était de vivre une situation pour entamer la réflexion sur les postures, les attitudes, les techniques d'animation pour une démarche de concertation. Il s'agissait pour les participants de vivre une mise en situation autour d'une problématique de concertation sur un territoire fictif. Certains participants ont revêtu les rôles de différents acteurs invités à une réunion de concertation organisée pour réfléchir collectivement à une problématique de gestion de l'eau. D'autres participants ont observé cette réunion. L'exercice a ensuite donné lieu à un temps de débriefing et d'analyse collective.

Les trois mises en situation au choix :

- **A** • Concertation pour l'entretien et l'aménagement des berges.
- **B** • Concertation pour la conciliation des usages d'une zone humide (plan d'eau).
- **C** • Concertation pour l'aménagement d'un site naturel à caractère touristique.



Pendant les mises en situation...





ATELIERS DE PROJET

Suite aux mises en situation, les participants ont construit collectivement (par groupes de cinq à six personnes) une démarche de concertation pour répondre à la problématique appréhendée lors de la mise en situation. Ces temps de travail en groupe permettent à chacun de s'enrichir de l'expérience des autres et de transmettre ses propres connaissances. Ils favorisent la construction de savoirs par les participants qui sont alors acteurs de leur propre apprentissage. Six groupes d'ateliers se sont formés : deux par mises en situation.

RESTITUTIONS

Au final, les participants ont imaginé collectivement un projet de concertation pour répondre à une problématique précise. Ils ont élaboré une fiche action pour cette démarche de concertation qu'ils ont présentée à l'ensemble des participants.

ATELIER A

Concertation pour l'entretien et l'aménagement des berges

La mise en situation

Question à résoudre

Comment responsabiliser les propriétaires riverains pour l'entretien des berges dans un intérêt collectif ?

Contexte

La communauté de communes Lagon-Les-Bains s'investit depuis plusieurs années dans la protection et la mise en valeur des cours d'eau de son territoire, avec la restauration des berges et l'entretien de certains ouvrages hydrauliques (ponts...). Depuis une dizaine d'années, le territoire connaît une forte évolution démographique. Des travaux sont indispensables pour la lutte contre les inondations, la stabilité des rives, le bon écoulement des eaux, la bonne circulation des poissons et la conservation des paysages des vallées.

Origine de la réunion

De nombreux riverains, dont des agriculteurs et aussi des particuliers, quelques fois âgés, possèdent un terrain sur les rives. Ils sont censés prendre eux-mêmes en charge l'entretien des berges (L.215-2 du code de l'environnement), ce que beaucoup d'entre eux ne peuvent pas faire. Sachant que le coût des travaux est assumé par la collectivité, on peut comprendre que les contribuables de la communauté s'interrogent. Ce dossier concerne directement la vie quotidienne des habitants et suscite souvent des avis très tranchés sur ce qu'il convient de faire.

« Ces travaux, explique l' élu, responsable Rivières, au bureau de la communauté, coûtent quatre euros par an et par habitant, ce n'est pas beaucoup. Mais il n'était pas question non plus d'entériner cet état de fait, ni de transmettre les factures de travaux aux seuls propriétaires des terrains. Nous voulons inciter les riverains à entretenir et à nettoyer eux-mêmes leurs berges comme la loi leur en fait obligation, plutôt que de s'appuyer sur la collectivité pour faire le travail à leur place. »

Une association regroupant une centaine de cyclotouristes a fait une demande auprès des élus de la communauté de communes pour la création d'une voie bleue afin qu'une partie des rives soit rendue accessible au public (promeneurs, cyclistes, sportifs...). Ils souhaiteraient que le parcours soit bien délimité et cohérent, que des panneaux d'information au public soient installés si nécessaire.

Les élus souhaitent se lancer dans une démarche de concertation avec des habitants de la communauté et les riverains de la rivière qui le voudraient, pour essayer, ensemble, d'imaginer des solutions équitables.

Les acteurs en présence et leurs rôles

Monsieur DUBATO,

élu de la communauté de communes

À l'initiative de la réunion, il l'anime et l'introduit en redonnant le contexte et la problématique des intérêts parfois divergents :

- La lutte contre les inondations.
- La mise en valeur des berges et leur entretien.
- La protection du cours d'eau et la qualité des eaux.
- La présence ou non d'une cyclo-route, d'une voie bleue.
- Le coût important des travaux.

L'objectif de cette réunion est avant tout de permettre la rencontre et l'identification des acteurs, que chacun expose ses intérêts et difficultés pour pouvoir par la suite rechercher des solutions en commun.

Son but est que chacun s'exprime, que les personnes s'écoulent et aient envie de revenir à une prochaine réunion. C'est une première prise de contact.

Monsieur GAILURON,

animateur territorial employé par la mairie de Lagon (une des mairies de la communauté de communes)

Il y a une convention de mise à disposition pour les autres communes par rapport à des projets précis quand ceux-ci sont tournés vers l'EEDD et que le territoire concerné est plus large que la commune. Il est invité car il est à l'initiative d'un projet d'animation regroupant plusieurs classes dont l'un des objectifs est la connaissance de la faune habitant les berges.

Monsieur RÂTEAU,

agriculteur riverain

Sensible aux questions environnementales, il veut tout de même conserver son terrain pour en tirer des revenus. En aucun cas, il ne souhaite que son terrain soit dédié à autre chose qu'à l'agriculture même si la communauté de communes lui propose une redevance intéressante.

Madame VIEILLEBRANCHE,

habitante propriétaire d'une parcelle

située en amont, en milieu rural

Elle a soixante-cinq ans et habite la maison où elle est née. Le terrain est dans la famille depuis cinquante ans, elle ne veut pas s'en séparer pour des raisons sentimentales. Elle ne veut pas que son terrain soit modifié, ses petits-enfants ont fabriqué une cabane près de la rivière, ils font des moulins à eau tous les étés. Elle ramasse de l'oseille et ne veut pas voir débarquer des cyclistes toute la journée dans son jardin. Elle s'oppose à payer quelques travaux que ce soient puisqu'elle n'est pas d'accord.

Monsieur DUBAS,

habitant propriétaire d'une parcelle

située en aval, en milieu urbain

Il habite dans une maison individuelle avec sa famille depuis cinq ans. Ils ont eu le coup de cœur pour ce terrain car il était en milieu périurbain : proximité à pied du centre ville et avec

un cachet naturel lié à la présence de la rivière au pied de la parcelle. La rivière a débordée plusieurs fois mais n'a inondé son rez-de-chaussée qu'une seule fois. Il se demande si les inondations peuvent se multiplier. Il n'est pas contre entretenir ses berges mais ne sait pas du tout ce qu'il faut faire et n'est pas équipé.

Monsieur DEROUX,

*membre très actif et revendicatif
de l'association de cyclotouristes*

Cela fait longtemps que l'association souhaite une voie bleue pour permettre un usage loisirs des berges dont le passage des cyclotouristes, et pour prolonger la voie verte qui permet de rejoindre Mâcon à Bourges.

Madame LAVIEBELLE,

habitante élue à la communauté de communes

Elle est issue de la commune la moins peuplée, elle n'est pas très entendue et écoutée. Elle souhaite seulement que les berges ne soient pas complètement défigurées et que les propositions d'aménagement soient respectueuses de l'environnement.

Propositions de fiches action construites en ateliers de projet

Atelier de projet A1 : L'entretien et l'aménagement des berges

Participants

- DEKEYSER Laurent, Animateur
- FOURNEAU Bénédicte, Animatrice-coordinatrice
- GADIOLET Pierre, Chargé de mission
- GRUFFAZ Frédéric, Consultant
- HEBERT Marie, Chargée de mission
- MARTEIL Fred, Educateur et technicien
- SCADUTO Maria-Laura, Doctorante

Formatrice référente

- BRAZIER-CHASSAGNE Elisabeth.

Objectif de la concertation

Responsabiliser les propriétaires riverains pour l'entretien des berges dans un intérêt collectif.

Territoire concerné

La communauté de communes de Lagon-Les-Bains.

Participants

L'ensemble des usagers de la rivière et des habitants de la communauté de communes.

Structure porteuse

La communauté de communes.

Durée de la concertation

Six mois environ.

Étapes de la concertation

- **Réunion 1** : Suite à la réalisation d'un plan de communication, une réunion publique est animée par un professionnel de la concertation, neutre, mandaté par la communauté de communes : émergence de sujets de travail/réflexion et inscription des participants.

- **Sous-réunion 1** : en sous-groupe de travail pour faire émerger des problématiques.
- **Réunion 2** : restitution des groupes pour émergence d'objectifs communs.
 - **Sous-réunion 2** : de nouveau en sous-groupe, travail sur des propositions d'action.
- **Réunion 3** : mise en place de critères pour une hiérarchisation des propositions d'action pour atteindre les objectifs par criblage commun. Proposition de plan d'actions.

Deux principaux points forts de cette action et clés de réussite

- Un animateur professionnel neutre.
- Poser les problèmes ensemble en prenant le temps.

Originalité du projet

Maintenir une convivialité en sortant du cadre pour avoir un dynamisme permanent.

Trois points de vigilance pour que le projet ait toutes les chances de réussir

- Garder un dynamisme permanent (techniques d'animation, convivialité, auberge espagnole, réunion dans des lieux en cohérence avec le thème).
- Ne pas aller de suite au « y'a qu'à, faut qu'on ».
- Maintenir le lien et la dynamique en dehors des réunions plénières.

Attention : avertir les commanditaires que la concertation peut bousculer les questions initiales.

Ce que les participants en ont retiré collectivement

- « Formateur, riche, meilleure compréhension de la méthode de concertation. »
- « Importance de définir, d'illustrer, reformuler. »
- « La transversalité amène à un consensus. »
- « Le fait d'avoir vécu les choses nous permet de réfléchir à la demande, on ne peut emmener les gens au-delà de là où on en est nous-mêmes. »

Partenaires techniques

- Animateur (technique d'animation).
- Ceux identifiés pour répondre aux besoins des sous-groupes.

Partenaires financiers

Les partenaires habituels (Région Rhône-Alpes, Agence de l'Eau...).

Atelier de projet A2 : Agir pour le lagon, redonner vie à notre rivière !

Participants

BLUM Caroline, Coordinatrice.
BOUNOL Julien, Chargé de mission.
DUMOND Jauffret, Educateur environnement.
EXTRAT Coralie, Etudiante.
GAYDOU Pauline, Chargée d'étude.
HYVERNAT Emmanuel, Animateur, chargé de mission.
THEVENET Grégoire, Chargé de mission.

Formatrice référente

BRAZIER-CHASSAGNE Elisabeth.

Objectif de la concertation

Mobiliser et responsabiliser les acteurs de la rivière pour la gestion durable et participative des berges du Lagon.

Territoire concerné

La communauté de communes du Vallon du Lagon (CCVL).

Participants

Propriétaires, résidents, usagers, associations, agriculteurs.

Structure porteuse

Bureau d'études missionné par la CCVL.

Durée de la concertation

Six mois et période de suivi.

Étapes de la concertation

- 1 • Identification des acteurs (cadastre, enquête...).
- 2 • Mobilisation :
 - communication (affiches, articles dans bulletin municipal...),
 - enquête auprès d'un échantillon représentatif d'usagers et de riverains (élus : choix entre enquête quantitative ou qualitative).
- 3 • Information/sensibilisation : restitution de l'enquête, conférence sur les enjeux locaux, sortie sur un autre terrain, journée éco-volontariat.
- 4 • Co-construction : propriétaire amont/aval, usagers amont/aval, agriculteurs, techniciens communaux
Groupes de travail + restitution (un représentant de chaque groupe).
- 5 • Suivi et comité de pilotage (élus et financeurs).

Trois principaux points forts de cette action et clés de réussite

- Sensibilisation des propriétaires et des usagers, visite des élus.
- Action phare sur un site pilote.
- Suivi.

Originalité du projet

Faire ensemble, c'est agir pour la restauration d'un site pilote.

Deux points de vigilance pour que le projet ait toutes les chances de réussir

- Donner envie tout au long du processus, convivialité.
- Non stigmatisation d'un groupe d'acteurs.

Ce que les participants en ont retiré collectivement

Le fait de venir d'horizons différents est enrichissant et prend du temps pour se mettre d'accord.

Partenaires techniques

Fédération de pêche, chambre d'agriculture, techniciens collectivité (spécialisé en génie végétal).

Partenaires financiers

Agence de l'eau, communauté de communes, Conseil général.

Coût de l'action

- Si enquête qualitative : 50 000 euros.
 - Si enquête quantitative : 35 000 euros.
- (Sans le suivi).

Investissement en temps de travail

- Si enquête qualitative : 80 jours.
- Si enquête quantitative : 60 jours.

Ressources utilisées

- Expériences personnelles.
- Ateliers d'apports pratiques.



ATELIER B

Concertation pour la conciliation des usages d'une zone humide (plan d'eau)

La mise en situation

Question à résoudre

Comment concilier les différents usages du plan d'eau tout en préservant les intérêts de chacun ?

Contexte

Le site est un lac naturel de moyenne montagne offrant un cadre exceptionnel propice à la baignade, au ressourcement et à la pratique des sports et loisirs de pleine nature. Les rives privées du lac se situent sur cinq communes riveraines regroupées en communauté de communes qui possède la compétence en termes d'entretien et de gestion du lac et de ses berges. Il couvre une surface de 3 km² (correspond à 300 hectares). À l'exutoire du lac, un barrage EDF permet la production d'hydroélectricité.

Un quart des berges est classé en zone protégée pour ses roselières et ses espaces de nidifications d'oiseaux. Les eaux du lac sont également exploitées pour alimenter en eau potable les communes environnantes à partir d'une crépine de captage située à plusieurs dizaines de mètres de profondeur dans le lac.

Origine de la réunion

La communauté de communes a été régulièrement interpellée par des usagers (pêcheurs, conservatoire des espaces naturels, agent EDF, technicien eau potable...) pour des plaintes de conflits d'usages. La communauté de communes a décidé de réunir ces différents acteurs pour permettre une mise en cohérence de leurs activités.

Les acteurs en présence et leurs rôles

Madame DULAC,

élue à la communauté de communes

Elle est à l'initiative de cette réunion car la communauté de communes a été interpellée par certains acteurs du territoire. Elle anime la réunion et introduit en redonnant le contexte et la problématique :

- Problème d'eutrophisation du lac.
- Conflit d'usages des berges du camping.
- Problème de mise à l'eau pour le club d'aviron.
- Espèces naturelles menacées.
- Variations du niveau de l'eau dues au barrage hydro-électrique.
- Problématique des pratiques agricoles dans le bassin-versant.

L'objectif de cette réunion est avant tout de permettre la rencontre et l'identification des acteurs, que chacun expose ses intérêts et difficultés pour pouvoir par la suite rechercher des solutions en commun.

Son but est que chacun s'exprime, que les personnes s'écoulent et aient envie de revenir à une prochaine réunion. C'est une première prise de contact.

Monsieur CANADIENNE,

gérant du camping

Le camping « Les pieds dans l'eau » situé sur les berges du plan d'eau peut accueillir jusqu'à 200 personnes en pleine saison et existe depuis quarante ans (avant la loi littoral de 1986). Le camping dispose d'une plage privée avec une mise à l'eau, et propose des activités du type canoë, pédalos, ski nautique. Les campeurs viennent souvent pour quelques jours. Ils ne sont pas très sensibles au respect de l'environnement : ils détériorent la flore remarquable locale (piétinement, cueillette...) et laissent des ordures sur les berges et dans l'eau... Le gérant le reconnaît volontiers, mais ce n'est pas son métier, il ne va pas commencer à faire fuir les clients en leur faisant la leçon. Ce qui dérange Monsieur Canadienne c'est que les pêcheurs viennent sans arrêt s'installer sur les berges du camping pour pêcher. Il veut bien qu'ils passent mais supporte mal qu'ils s'installent, parfois pour la journée, dérangeant ses clients.

Monsieur LAPERCHE,

président de l'association des pêcheurs du lac (APL)

Il représente l'ensemble des pêcheurs et se dit indigné de ne pouvoir pêcher depuis les berges du camping « Les pieds dans l'eau ». Selon lui, les berges appartiennent au domaine public et les pêcheurs ont parfaitement le droit de s'y installer, d'autant plus que c'est la zone du lac la plus poissonneuse et facilement accessible. Une autre solution serait que la commune aménage un autre accès à travers la roselière.

Madame LENERGIE,

agent EDF en hydro-électricité

Elle est responsable de la gestion du barrage et défend son intérêt car il permet la production d'une énergie propre et renouvelable sur la vallée. EDF décide de la quantité d'eau à lâcher par le barrage en fonction des besoins en électricité (lâchers programmés informatiquement). Cela provoque des variations du niveau de l'eau certes, mais cela rapporte une taxe professionnelle non négligeable à la communauté de communes. Des adaptations techniques peuvent être apportées au fonctionnement du barrage mais les précédentes discussions avec les autres usagers n'ont pas permis d'arriver à des solutions répondant aux besoins de chacun.

Madame LOPURE,

technicienne de l'usine d'eau potable

L'usine d'eau potable capte l'eau au fond du lac. La technicienne est vigilante sur la qualité de l'eau. Elle signale un début d'eutrophisation du lac, qui menace la qualité de l'eau. L'eutrophisation étant en grande partie due aux pratiques agricoles dans la vallée (épandages riches en engrais, pesticides) qui apportent une grande quantité de nutriments par les eaux de ruissellement. Une autre cause d'eutrophisation est la présence du barrage qui favorise l'envasement du lac.

Mademoiselle CAMPANULE,

éducatrice à l'environnement au conservatoire des espaces naturels (CEN)

Elle s'inquiète des variations de niveau de l'eau due au barrage hydroélectrique qui détruisent régulièrement les nids des grèbes huppés, l'espèce est menacée.

Elle propose son appui pour sensibiliser les usagers (notamment sur la qualité des sols et les espèces naturelles protégées autour du lac).

Monsieur HERSE,*agriculteur du bassin-versant*

Il est au conseil municipal de sa commune. Il est d'accord pour mettre moins de fertilisants et de pesticides sur ses cultures à condition que la communauté de communes finance une étude du sol et participe à l'achat d'intrants écologiques. Sinon les coûts vont être tels qu'ils décourageront les agriculteurs. Si on veut changer les pratiques il faut encourager les agriculteurs par des mesures compensatoires. Il est déjà sensible aux questions environnementales mais sait que ce n'est pas le cas de tous les agriculteurs du bassin-versant.

Proposition de fiches actions construites en ateliers de projet

Atelier de projet B1 : Occupation de la berge du camping « les flots bleus » en bord de roselière protégée et pratique de la pêche dans le cadre d'un projet de lac.

Participants

- BIESSY Jean-Paul, Directeur d'association EE.
- BOBET Lucille, Chargée de mission « écologie cadre de vie ».
- DUPONT Séverine, Chargée d'études.
- CHIREZ Virginie, Animatrice contrat de rivière.
- LALLEE Muriel, Chargée d'études environnement.
- LEMEUR Aurélie, Chargée de mission Développement durable.

Formateur référent

- BIGUE Julien.

Objectif de la concertation

Concilier les usages du camping et des pêcheurs tout en préservant le patrimoine naturel des berges dont la communauté de communes a la responsabilité en prenant en compte les autres usages sur le lac.

Territoire concerné

Le lac.

Participants

Ceux cités dans la mise en situation.

Structure porteuse

La communauté de communes.

Durée de la concertation

Huit mois.

Étapes de la concertation

Étapes	Objectifs	Déroulement	Moyens/outils
1 ^{re} réunion à l'initiative de la communauté de communes	Réunir les acteurs concernés par la problématique d'usage des berges du lac		
Recrutement d'un médiateur et contractualisation	Engager une démarche de concertation par un médiateur extérieur	Le président fait la proposition à son conseil communautaire, délibération, contractualisation	Argumentaires, compte-rendu de la 1 ^{re} réunion et les plus-values d'un médiateur
1 ^{er} contact avec chaque acteur par l'animateur	Établir un lien et engager chaque personne dans un processus de concertation	Présentation de l'animateur et de la démarche. Commencer le travail de passage des positions aux besoins. Définition d'une date de rencontre de tous les acteurs	Entretiens individuels téléphoniques avec chacun
Invitation des acteurs à la réunion sur site	Mobilisation	Courrier à l'initiative de la communauté de communes	
R1 : réunion sur site	Expression et reconnaissance mutuelle de la pratique de chacun	Accueil sur site; présentation à tour de rôle de chacun; ouverture sur site de la démarche en fin de journée; compte-rendu	Écoute active, reformulation et validation collective. Favoriser l'expression des besoins. Sur site
R2 : réunion en salle	Ouverture du champ des possibles	Stimuler la créativité (pluie d'idées)	Méta-plan (expression de chacun sur des cartons, rassemblement des idées puis tri)
R3 : réunion en salle	Présélection de solutions	Définition des critères, propositions, validation	Post-it
Étude de faisabilité de souhaits	Trouver la solution la plus adaptée et faisable	Avec les services techniques de la communauté de communes	
R4 : réunion sur site	Choisir une solution	Proposition/validation	
R5 : élargissement de la concertation	Projeter tous les acteurs sur l'avenir du lac; lancer une large concertation	Usagers, habitants, acteurs socio-économiques : proposer une démarche de concertation	Mobiliser sur l'avenir. Bien commun
R6 : évaluation	Vérifier que la solution proposée satisfait le besoin des acteurs, ajuster si besoin		

Trois principaux points forts de cette action et clés de réussite

- Inclure la résolution urgente et ponctuelle du problème en se projetant sur une vision à long terme du lac.
- Appel à une structure extérieure pour mener la concertation.
- Se donner le temps de co-construire en respectant les besoins exprimés et le contexte local.

Originalité du projet

- Mener parallèlement résolution de problème local et gestion globale.
- Initier une conduite du changement.
- La phase terrain et la convivialité créée.

Trois points de vigilance pour que le projet ait toutes les chances de réussir

- Ne pas amalgamer l'ensemble des problématiques.
- Se laisser assez de latitude dans un cadre suffisamment défini.
- Le processus de concertation doit permettre de résoudre le conflit, c'est un outil, et pas une fin en soi.

Attention : Le médiateur doit bien s'approprier le contexte local : quels sont les besoins du territoire ?

Ce que les participants en ont retiré collectivement

- Les démarches de concertation doivent être adaptées à chaque contexte local : se reposer toutes les questions qui permettent de mener la concertation.
- Animer et concerter sont deux choses différentes : ne pas faire passer de l'animation pour de la concertation.

Partenaires techniques

Chambre d'agriculture, Agence de l'eau, syndicat de rivière, fédération des sports d'eaux vives, EDF, cabinet de médiation, fédération de pêche, office de tourisme, services de l'état.

Partenaires financiers

Agence de l'eau, Conseil général, Conseil régional, Europe.

Coût de l'action

Médiation : 4 000 euros, rajouter l'organisation logistique (visites de terrain).

Investissement en temps de travail

Élus et médiateur : un jour de travail.

Médiateur : quatre jours de travail.

Acteurs : un jour de visite et trois réunions.

Ressources utilisées

- Ateliers d'apports pratiques.
- Résultat de la confrontation des expériences de chacun.

Atelier de projet B2 :

Le Lac Bleu : c'est vous, c'est nous !

Participants

- LECACHER Sophie, Chargée de mission.
- MAITRIAS Morgane, Étudiante.
- REIGNIR Johannes, Chargé de mission eau, en recherche d'emploi.
- ROUSSEL Stanley, Responsable pédagogique, éducateur.
- WEYNS Clara, Technicienne Eau/Environnement.

Formateur référent

- BIGUE Julien.

Objectif de la concertation

Concilier les différents usages du lac Bleu tout en préservant les intérêts de chacun.

Sous-objectifs :

- Prendre en compte les besoins de chaque usager.
- Définir les intérêts communs.
- Aboutir à des décisions collectives pour la gestion à court et long terme du lac.

Territoire concerné

Le lac Bleu.

Participants

Ceux cités dans la mise en situation.

Structure porteuse

La communauté de communes du Lac Bleu.

Durée de la concertation

Huit mois (un mois pour les étapes 1 et 2 ; un mois pour les étapes 3 et 4 ; six mois pour les étapes 5 et 6).

Étapes de la concertation

Rencontrons-nous !

- 1 • Réunion de prise de contact : animée par la communauté de communes pour les représentants des usagers du Lac.

Objectif : rencontre et présentation des usagers et de leurs préoccupations pour les impliquer dans une démarche de concertation.

- 2 • Rencontres informelles des usagers par la communauté de communes (agriculteurs, agent EDF, président de l'association de pêche, gestionnaire du camping, éducateur CEN, technicien pour l'alimentation en eau potable, gestionnaire STEP).

Objectif : mieux appréhender les besoins de chaque usager.
Outil : rédaction de fiche de suivi.

Rencontrons le lac !

- 3 • Visites de terrain (collective) suivie d'une réunion de concertation : pour se rendre sur les secteurs problématiques et les exploitations de chaque usager.

Objectif : favoriser la rencontre et la compréhension des besoins de chaque usager, mieux comprendre les problématiques.

Casse-croûte collectif au bord du lac.

Objectif de la réunion de concertation : définir des intérêts communs pour les multiples usagers du lac (valorisation du lac).

Le lac et vous !

- 4 • Réunion publique : temps d'échange avec la communauté de communes et l'ensemble de la population du territoire. Perceptions du lac, débats, apéritif...

Objectif : impliquer l'ensemble de la population pour qu'elle s'approprie le projet.

Jetons nous à l'eau !

- 5 • Ateliers de travail restreints et ciblés.

Objectif : proposer des actions concrètes pour améliorer la gestion du lac dans une optique de conciliation des usages (EDF, usages des berges pour le loisir, qualité de l'eau...).

Actions !

- 6 • Réunion collective de concertation et validation du projet.

Objectif : valider les propositions pour aboutir à un programme de gestion à court terme (plan de circulation, aménagements

légers...) et à un projet sur le long terme (contrat de rivière...), partage des propositions et prise de décisions.

Trois principaux points forts de cette action et clés de réussite

- Connaissance partagée des problématiques de chaque usager.
- Impliquer l'ensemble de la population pour les intégrer au projet.
- Alternance groupes de travail restreint et validation collective.

Originalité du projet

Implication de tous les usagers riverains par des moments d'échanges conviviaux sur le terrain.

Trois points de vigilance pour que le projet ait toutes les chances de réussir

- Tenue du planning.
- Veiller à la mobilisation équitable de l'ensemble des usagers.
- Veiller à une appropriation du projet par les élus.

Ce que les participants en ont retiré collectivement

- Être attentif à la gestion du temps.
- Le travail en groupe permet l'émergence de nombreuses idées.

Partenaires techniques

Les usagers, le Conseil général, la chambre d'agriculture, la fédération de pêche, un bureau d'études spécialisé dans l'analyse des sols.

Partenaires financiers

Conseil général, communauté de communes, EDF, Agence de l'eau.

Coût de l'action

12 500 euros (salaire, frais de déplacements et d'organisation).

Investissement en temps de travail

Quatre mois (35 heures / semaine).

Ressources utilisées

- Les méthodes acquises durant les ateliers.
- L'expérience de chacun.



ATELIER C

Concertation pour l'aménagement d'un site à caractère touristique

La mise en situation

Question à résoudre

Comment concilier un attrait touristique fort et une préservation du site naturel de la cascade ?

Contexte

La cascade Trucmuch est l'objet de visites à la journée de résidents des grosses communautés d'agglomération alentours (Lyon, Grenoble, Chambéry, Annecy...).

Le lieu est équipé d'une Via Ferrata dont le départ se fait au pied de la chute d'eau qui se trouve au fond d'une vallée en forme de cirque à accès unique. Un hameau est implanté à proximité. De petites activités touristiques se sont développées : une auberge, un atelier de création et de vente de souvenirs et quelques artisans qui travaillent dans les environs. Un parking est aménagé sous le hameau pour gérer les trois cents véhicules présents dès qu'il fait beau.

La communauté de communes fait le constat d'un faible retour de l'activité tourisme pour le territoire tout en ayant à supporter les nuisances (déchets, dégradations du milieu naturel, nuisances sonores...).

L'une des causes de ces nuisances est la pratique d'un tourisme pendulaire de proximité qui ne permet pas de mobiliser les structures d'accueil et de dynamiser la vente de produits locaux. Les coopératives de transformation et de ventes de produits locaux se sont pourtant développées dans la région.

Origine de la réunion

Face à la dégradation des relations avec les touristes et les plaintes régulières des habitants et des propriétaires privés, le directeur de l'office du tourisme organise une première réunion pour réfléchir aux perspectives et projets à mettre en œuvre autour du site avec toutes les parties prenantes qu'il a identifiées.

Les acteurs en présence et leurs rôles

Monsieur VIENDER,

directeur de l'office du tourisme départemental

Monsieur Viender est directeur de l'office du tourisme. Il est à l'origine de la réunion et c'est lui qui l'anime.

L'objectif de cette réunion est avant tout de permettre la rencontre et l'identification des acteurs, que chacun expose ses intérêts et difficultés pour pouvoir par la suite rechercher des solutions en commun. Son but est que chacun s'exprime, que les personnes s'écoulent et aient envie de revenir à une prochaine réunion. C'est une première prise de contact.

Il est conscient de ce que représente la cascade comme attrait touristique et souhaite à tout prix maintenir une activité autour de celle-ci.

Le tourisme représente un potentiel très important pour le développement économique de la communauté de commu-

ne. Il faut mettre en valeur le patrimoine et s'en servir comme support d'activités économiques (hébergement, sorties, animations, festivals, vente aux produits locaux, lectures de contes...). Pour lui c'est l'aménagement du site pour le rendre accessible au plus grand nombre qui prime, il faut communiquer davantage et renforcer la visibilité de ce site dans les agglomérations voisines.

Monsieur BOULEAU,

habitant / propriétaire forestier privé

Monsieur Bouleau possède un terrain dont une partie forestière à proximité de la cascade borde le chemin de randonnée. Son terrain est régulièrement traversé par les touristes.

Il se plaint du dérangement occasionné par la venue de quantités de touristes. Il est installé depuis trente ans. Il ne supporte plus les dégradations sur sa parcelle boisée. Le passage incessant, les dégradations sur les arbres et les débris sont autant de raisons qui viennent étayer ses menaces de clôturer son terrain. Mais conscient de l'intérêt touristique du site il veut bien renoncer si des solutions acceptables sont trouvées.

Madame COMAS,

élue de la communauté de communes, habitante du site

Elle est au contact de la réalité et doit supporter les plaintes des autres habitants. Elle est régulièrement prise à parti chaque fois que se produisent des abus. Mais devant les difficultés économiques du pays, elle souhaite maintenir et valoriser les atouts touristiques de la commune. Elle cherche essentiellement à trouver des solutions pour augmenter les retombées économiques du tourisme pendulaire.

Monsieur TAVERNIER,

patron de l'auberge du Belvédère

Il a des intérêts économiques évidents puisque son activité est complètement liée à la présence touristique. Il modère les élans de ses voisins et il est prêt à faire des concessions pour faciliter la cohabitation avec les touristes. Il a récemment aménagé son auberge pour la mettre aux normes et la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

Madame GRIMPETTE,

adhérente à l'association d'escalade

Elle a participé à l'équipement de la Via Ferrata. Elle est passionnée d'escalade et d'astronomie. Elle concilie les deux activités et accompagne souvent des groupes de touristes dans la Via Ferrata et bivouaque avec eux pour observer le ciel « au plus près des étoiles » comme elle aime à le dire.

Elle n'est pas tellement pour l'aménagement du site à outrance et préférerait, elle, conserver son cachet « naturel ».

Mademoiselle MARTAGON,

éducatrice à l'environnement

Elle propose des balades naturalistes sur le site et a constaté une dégradation du milieu et du nombre de certaines espèces (fleurs, oiseaux, insectes...) due à une fréquentation trop importante du site. Cependant c'est bien l'attrait du site et les visiteurs (familles et classes) qui constituent ses principaux publics et donc son principal revenu d'activité.

Elle aimerait que soit créée une réserve naturelle afin de proté-

ger les espèces naturelles ou alors construire une signalétique adaptée. Elle comprend bien la nécessité d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, mais l'installation de rampes et d'un plan incliné dénaturerait le paysage.

Monsieur LOUVERT,

technicien au Conseil régional chargé de l'aménagement des sites (MITRA : adaptabilité des sites pour les personnes en situation de handicap)

Monsieur Louvert est très sensible à l'accessibilité des sites pour tous. À ce titre, Il aimerait que l'on aménage le sentier d'accès à la cascade avec un plan incliné en bois et des rampes. Pour lui la cascade est l'un des sites naturels les plus impressionnants de la région et reste assez accessible en termes de distance pour y faire des sorties à la journée. De plus, comme l'accessibilité à la cascade est assez périlleuse, il demande si la construction d'une plateforme relativement plane avec visibilité sur la chute d'eau serait envisageable. Si le site était aménagé et accessible, il pourrait être répertorié sur la carte Handimap (cartographie des sites accessibles aux personnes en situation de handicap en Rhône-Alpes).

Propositions de fiches actions construites en ateliers de projet

Atelier de projet C1 : Quel avenir pour la cascade trucmuch ?

Liste des participants

- BERTHELOT Noémie, Responsable pédagogique.
- PERRET Anne-Sophie, Animatrice.
- ROGGMAN Audrey, Chargée de mission Eau.
- MORARD Matthieu, Directeur adjoint / coordonnateur pédagogique.
- OHL Ségolène, Éco-interprète.
- LAIROT Patrick, Accompagnateur en montagne.
- COVACHO Sophie, Administratrice du GRAINE Rhône-Alpes.

Référent formateur

- Michel BESSET.

Objectifs de la concertation

Comment concilier un attrait touristique fort et la préservation du site naturel ?

Territoire concerné

Site de la commune de la cascade Trucmuch.

Participants

- Usagers du site (acteurs locaux).
- Habitants riverains.
- Élus.
- Directeur de l'office du tourisme.

Structures porteuses

- Communauté de communes.
- Office du tourisme.

Durée de la concertation

Un an.

Étapes de la concertation

- 1 • Rencontre individuelle des usagers concernés, sensibilisation.
- 2 • Réunion publique ouverte : doléances et constitution d'un « comité de pilotage ».
- 3 • Visite de terrain avec le comité de pilotage.
- 4 • Élaboration collective, créativité, réflexion : réunion Comité de Pilotage, définition des orientations, choix des partenaires techniques.
- 5 • Expertise technique, cahier des charges.
- 6 • Réunion du Comité de Pilotage avec restitution de l'étude, validation et choix.
- 7 • Validation par les financeurs.
- 8 • Présentation publique du projet pour mise en marche.
- 9 • Inauguration publique / Évaluation.

Trois principaux points forts de cette action et clés de réussite

- Appropriation du projet par les principaux intéressés.
- Écoute de chaque partie et prise en compte.
- Intervention des techniciens après l'élaboration du projet.

Originalité du projet

- Volonté de la démarche ascendante.
- Élaboration collective.

Trois points de vigilance pour que le projet ait toutes les chances de réussir

- Comité de pilotage équilibré et représentatif des enjeux.
- Maintenir les liens avec les usagers (communication).
- Rappeler les contraintes financières, rester dans le domaine du réalisable.

Attention : trop de concertation tue la concertation !

Ce que les participants en ont retiré collectivement

- La concertation n'est pas facile à mettre en œuvre même si on en a la volonté.
- Vigilance par rapport à l'animation du processus.

Partenaires techniques

- Techniciens de la commune.
- Chargés d'étude pour l'inventaire du milieu.
- Technicien de l'aménagement touristique.

Partenaires financiers

- Communauté de communes.
- Région.
- Conseil général.
- Jeunesse et Sports.
- Agence de l'Eau.

Coût de l'action

5 000 € (pour la concertation).

Investissement en temps de travail

10 jours (pour la concertation uniquement).

Ressources utilisées

- Expériences personnelles.
- Ateliers d'apports pratiques.
- Intelligence collective.

Atelier de projet C2 : Processus de concertation autour des enjeux environnementaux, touristiques et socio-économiques

Liste des participants

- BRECHARD Pascal, Directeur adjoint.
- GIRAUD-GUIGUES Anaïs, Étudiante et stagiaire.
- CAILLEBOTTE Philippe, Formateur.
- BRICKLER Elodie, Médiatrice scientifique.
- BAZOGE Djamilia, Éco-interprète, chargée d'étude.

Objectifs de la concertation

Élaboration d'un projet d'aménagement concerté du site conciliant les différents usages et usagers.

Territoire concerné

Commune de Trucmuch, Site de la cascade.

Participants

L'ensemble des membres présents à la réunion ainsi que les promeneurs, d'autres élus et la municipalité.

Structure porteuse

Office du tourisme.

Durée de la concertation

D'un an et demi à deux ans.

Étapes de la concertation

- 1 • ÉTAT DES LIEUX : Rencontres individuelles pour faire un état des lieux économique, social et environnemental et mettre les enjeux en perspective. Être vigilant aux non-dits dans le cadre des entretiens.
- 2 • OBJECTIFS PARTAGES : Réunion ouverte avec invitation large. Objectif de présentation de la problématique et de l'état des lieux, construction d'objectifs partagés. Proposition collective de pistes de solutions pour répondre aux objectifs.
- 3 • RECHERCHE DE SOLUTIONS : Approfondissement des différentes idées de tous les acteurs avec :
 - Des ateliers / groupes de travail.
 - Des visites sur le terrain.
 - Des retours d'expérience.
 - Des éclairages d'experts.
- 4 • Hiérarchisation et validation des orientations avec à l'appui une étude de faisabilité et un programme d'actions.
- 5 • MISE EN ŒUVRE : Avec le comité de suivi (visites, informations...).

Trois principaux points forts de cette action et clés de réussite

- Exhaustivité des partenaires.
- Consensus sur la nécessité d'un projet partagé.
- Dynamisme des acteurs.

Trois points de vigilance pour que le projet ait toutes les chances de réussir

- Respect de l'intégrité du processus de concertation jusqu'à l'inauguration.
- Compétence(s) du(des) prestataire(s) animant la concertation.
- Garantie que les différents usages et moyens soient pris en compte pendant tout le processus.

Ce que les participants en ont retiré collectivement

- Démarche exigeante en termes d'engagement (temps et compétences).
- Démarche qui nécessite d'accepter le cheminement, les résultats ne sont pas acquis d'avance !

Partenaires techniques

- Communauté de communes.
- Commune.
- Office du tourisme.
- MITRA (handicap).
- Région.
- Département.
- Fédération d'escalade.
- Associations de protection de la nature.
- GRAINE Rhône-Alpes.
- Syndicat des professions forestières.
- Syndicat de l'hôtellerie.
- Association commerciale.

Ressources utilisées

- Ateliers d'apports pratiques.
- Expériences des membres du groupe.

LES RESTITUTIONS

Après avoir imaginé collectivement un projet de concertation pour répondre à une problématique précise et après avoir défini les points essentiels de leur démarche de concertation dans une fiche action, chaque groupe a préparé une restitution vivante et interactive pour les autres participants.

Une démarche originale pour ces restitutions

- Chaque groupe devait convaincre des élus des différentes collectivités locales (symbolisés par l'assemblée de participants) de la pertinence de la démarche de concertation construite. En ayant extrait les points forts et les arguments pour valoriser leur démarche et convaincre les gens de se lancer.
- L'idée était de prévoir une mise en scène « théâtrale », pour quoi pas une saynète, une réunion fictive... en réutilisant éventuellement les « techniques » abordées par le théâtre participatif la veille au soir. Toutes les idées ont été bonnes pour mettre en valeur les projets de concertation de manière originale afin d'interpeller et d'intéresser le plus grand nombre.

Chaque groupe a préparé une phase de retransmission de son travail avec pour principaux objectifs de :

- Retranscrire aux autres participants un extrait de ce qui a été vécu par le groupe, un moment fort...
- Interpeller, questionner les autres participants sur une dimension mais pas forcément sur toutes.
- Obliger la synthèse et sélectionner ce qui est important dans les recherches et les travaux effectués.
- S'entraîner à de nouveaux savoir-faire (exposé en public, expressions diverses artistiques, expo...), se dépasser!
- Construire une vision du thème exploré.
- Communiquer c'est participer à la vie de la Cité donc faire œuvre de citoyenneté.
- Dynamiser la cohésion du groupe, mettre en valeur le travail effectué.

Des restitutions vivantes, dynamiques et participatives!

Les restitutions ont eu lieu le vendredi après-midi, faisant partie intégrante de la démarche de projet.

Tous les participants étaient réunis en salle plénière où se sont succédées six saynètes illustrant les démarches de concertation imaginées par les groupes pour répondre aux problématiques des mises en situation.

L'ensemble des groupes a présenté ses travaux de manière théâtrale, reconstituant des réunions publiques, des visites sur le terrain, des situations conflictuelles...

Certains ont réinvesti dans leur restitution la démarche du théâtre participatif en explorant différents scénarii possibles, de situations non souhaitables à des situations souhaitables. Tous ont identifié les étapes nécessaires à une démarche de concertation, à un processus de démocratie participative, en pointant avec humour les dérives possibles!

Les restitutions, phase finale des Journées, ont suscité des questions chez les participants, qui repartent avec des notions pleines la tête, motivés d'avoir compris tout le potentiel que les pratiques de concertation pourraient apporter à leurs pratiques professionnelles.

Les phrases "choc" entendues pendant les restitutions...

- « Est-ce que la façon de faire une enquête publique n'est pas déjà « dirigiste » ? »
- « On ne voulait pas donner dès le début des questions, on voulait que les gens se posent eux-mêmes les questions. »
- « On est partis du fait qu'il faut donner envie aux gens de participer! »
- « Est-ce que la mobilisation des citoyens fait partie de la démarche de concertation ou est-ce un préalable ? »
- « Comment choisir les habitants qui vont participer ? »
- « Qui va vouloir financer la concertation ? »
- « Il ne faut pas que la concertation devienne une affaire de spécialiste. »
- « Co-décision et concertation : quelle différence faites-vous ? »
- « Au final, qui tranche ? »
- « On a souhaité que la prise de décision soit publique. »

Les mots clés



UN PEU DE REcul SUR LES JOURNÉES

REFORMULATION

INTÉRÊTS DIVERGENTS

JEU D'ACTEURS

MOBILISATION

CO-DÉCIDER

ÉTAPES

PLAISIR

VALIDATION

SAUVAGE

REGARDS

de Cécile Nury-Rabanit et Martin Boissier

Cécile Nury-Rabanit

*Médiatrice, consultante et formatrice
en ressources humaines, Au champ des possibles.*

Après avoir « papillonné » dans tous les groupes et ateliers pendant deux jours, Cécile Nury-Rabanit nous livre son regard, sa perception sur nos échanges et nos manières d'appréhender la concertation.

« À travers ce schéma (voir page suivante), que j'ai divisé en zones chaudes, froides, humides, sèches... je vais vous faire part des points qui m'ont interpellée et que l'on retrouve dans certaines restitutions.

Le premier est la **tonalité des propositions d'animation (surtout en début de rencontre), qui me semblaient sous le signe d'une certaine rigidité** : « vous allez faire, il faut faire »... Ça me parle de propositions qui sont très « bordées ». Or, je renvoie la réflexion à la concertation dite forte c'est-à-dire qui introduit la co-construction aussi dans la méthode elle-même avec toutes les parties prenantes : qu'allons nous faire ensemble et comment allons-nous nous concerter ? Je propose d'aller vers des choses un peu plus « débordées » : comment travailler ensemble, discuter ensemble et faire notre projet de concertation ensemble ?

Le grand absent dans vos travaux c'est la concertation sur la méthode elle-même.

Les questions, qui me semblent centrales, sur l'implication, la mobilisation des publics, des différentes catégories d'acteurs (y compris les « poids lourds » - acteurs de poids, incontournables sur une thématique, et parfois non motivés pour la concertation) sont largement apparues, dans les discussions et restitutions.

Je me suis interrogée sur le **rythme des journées** : quel équilibre entre temps de respiration et temps de travail ?

De même sur le **rythme des processus de concertation** que vous avez élaborés dans vos travaux. Les temps de respiration y sont importants de mon point de vue, tout autant que les temps d'animation et d'interactions plus formels, comme le silence dans la musique.

Une autre question sur le **processus lui-même** : vérifier que, **tout au long de la concertation, le processus reste cohérent**. J'invite à le ré-interroger en cours, même si les étapes ont été initialement validées, du moment que les adaptations sont validées collectivement. Animer la concertation suppose pour moi cette aptitude à la réactivité et à donner aux participants l'opportunité de se positionner « au fil de l'eau ».

Ce qui a également retenu mon attention, c'est la **confusion possible entre l'animation de la concertation et celle du projet** lui-même, reliée à la nature de vos métiers. Il y a nécessité de rester vigilant pour que l'animation ne dérape pas vers la défense d'un projet et/ou d'intérêts particuliers.

Les conditions matérielles et le confort physique (nous sommes aussi - et peut-être avant tout- des corps...) : les participants ont besoin de se sentir confortables dans un processus, à l'aise.

Cela me parle aussi d'**esthétique** : le cadre matériel parle de quelque-chose, d'une certaine harmonie ou non, qui témoigne aussi sur un plan symbolique de comment on prend soin des personnes et de leur vécu. De même pour le mouvement : être statiques ou pouvoir se mobiliser physiquement en même temps que sur le plan de nos idées ?

Le thème de l'**apport de connaissances** est apparu régulièrement dans vos travaux : quand solliciter l'arrivée d'un expert,



Cécile Nury-Rabanit et Martin Boissier.

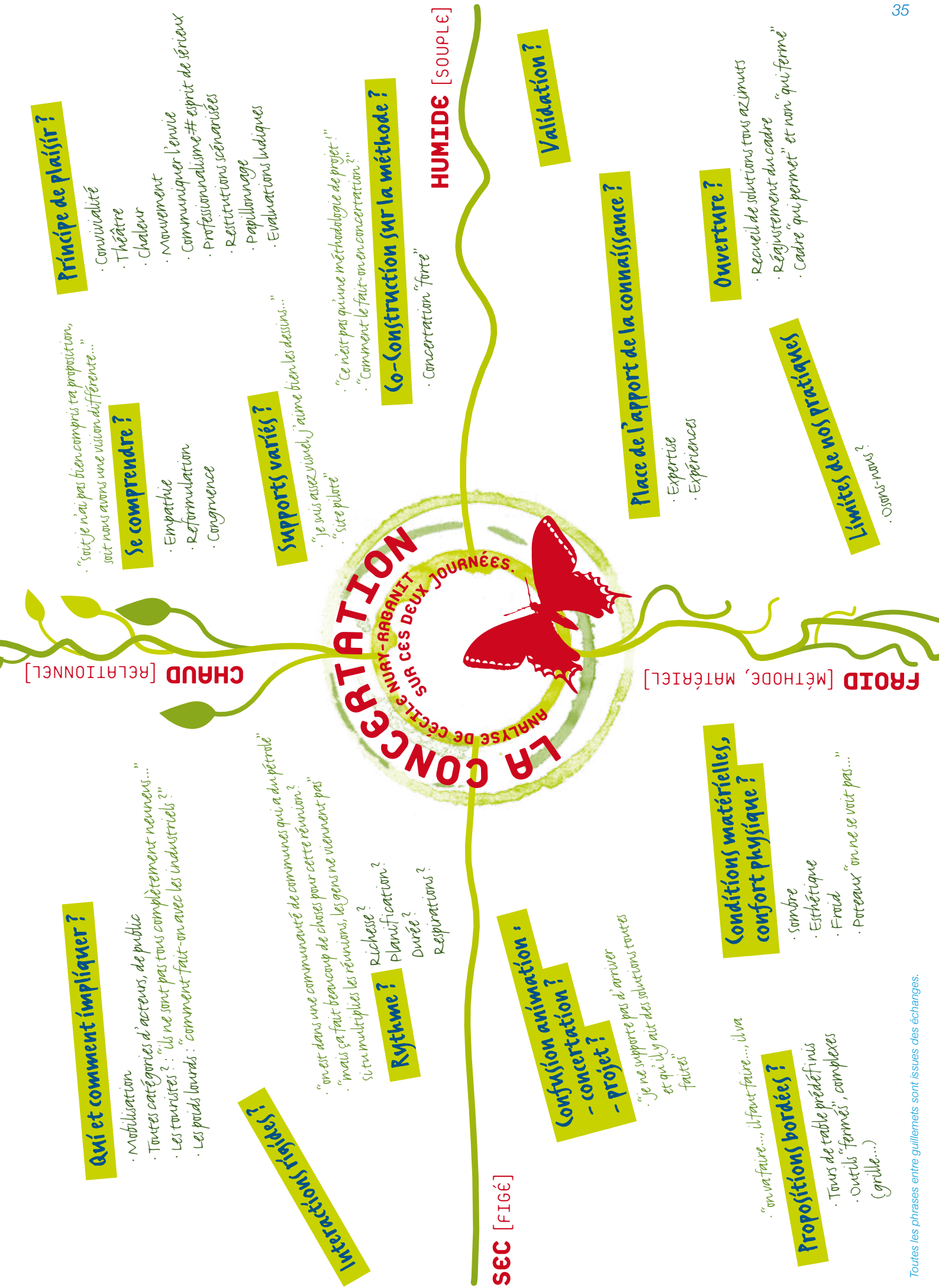
à quel moment lui donner la parole ?...

J'ai à nouveau perçu pendant ces deux journées l'**importance du principe de plaisir dans les processus de concertation** (convivialité, envie, chaleur humaine, théâtre, évaluation ludique, mon papillonnage...).

Il s'agit de ne pas systématiquement associer professionnalisme et esprit de sérieux : on n'est pas obligé d'entrer dans une forme d'austérité parce qu'on est en formation ou en concertation, au contraire, cela peut limiter la créativité, l'implication des acteurs.

A ce titre, je me suis posée la question de notre capacité d'ouverture sur les approches d'animation, nos inerties liées à des habitudes de travail... »





Martin Boissier

Consultant sur les processus de concertation, démarche partenariale, Intermède.

« J'ai envie de re-questionner la place de la concertation en général.

- Souvent on a des projets à mener et on se pose la question « Et la concertation là-dedans ? ».
- Il y a des projets, comment est-ce qu'on peut les démocratiser : y introduire plus de participation...
- Ça amène la question nécessaire : à quel moment on amène la concertation ? Souvent elle arrive un peu tard.
- Comment on imbrique les démarches techniques avec la concertation ? Des projets de concertation en tant que tel, il n'y en a pas tant que ça. En revanche il y a beaucoup de projets avec des besoins en termes de concertation. »

Échanges avec les participants

Pouvez-vous nous en dire plus sur la co-construction de la démarche de concertation ? Comment fait-on ?

Cécile Nury-Rabani (CN-R) : pour parvenir à s'entendre, il faut penser la méthode et que les premières réunions de travail traitent de ça collectivement. Les participants pourront donc grandir.

Est-ce que les gens n'ont pas envie qu'on prépare la méthode, lorsqu'on les a invité à une réunion ?

CN-R : quand l'espace est proposé il y a de l'envie car il y a de la pertinence, comment est-ce qu'on y va, la manière dont on prévoit le processus conditionne le résultat.

Je reste dubitatif sur la co-construction de la méthode de concertation. Par contre la validation de la méthode oui, elle peut être collective. Je serai incapable de co-construire totalement sans que le groupe ne s'éparpille.

CN-R : il y a tout un continuum de formules, il y en a entre deux. Dès que la démarche est claire, même si elle est radicalement, ça ne donne pas du tout lieu à un éparpillement du moment que l'animateur reste présent.

Pour revenir sur la mobilisation : vécu de processus de concertation dans le cadre de "tous pour l'eau", on a proposé en tant qu'asso une action de concertation, il y a eu très peu de gens. Dans les pays du nord de l'Europe, ils payent les habitants pour participer. Je n'ai pas connaissance de ce type de chose en France ? Qu'en pensez-vous ?

Sur le site de la Région Rhône-Alpes, un panel de citoyens a été consulté sur la participation à une concertation et cette solution a été proposée.

Martin Boissier (MB) : on est souvent dans la concertation avec des acteurs qui sont impliqués, les habitants qui viennent sont directement touchés par le thème de la concertation, c'est pour cela qu'ils viennent.

CN-R : Je n'ai pas de réponse sur cette pratique, si ce n'est qu'il faudrait connaître les résultats de cette expérience, mais la formule ne me choque pas.

Le choix des horaires de travail est capital pour faire venir des participants. Mettre des moyens pour rassembler plus, passer par les enfants pour faire participer les parents, ça permet de les appâter parce que sinon on ne les voit jamais.

Est-ce que quelqu'un qui est payé aura la même implication que celui qui vient sans être payé ? Est-ce qu'en tant que citoyens, on ne devrait pas avoir l'obligation de participer à des démarches de concertation ?

MB : souvent on se contente de ceux qui sont là et on a des retours de bâton.

J'ai beaucoup appris, par contre la question est maintenant est-ce que la concertation est au service de l'eau et des milieux aquatiques ou à nos usages anthropiques de l'eau ? On n'a pas parlé de la concertation au service du milieu naturel mais du nôtre.

CN-R : pour moi une concertation doit pouvoir accueillir toute cette dimension-là.

La concertation sur le processus est très importante. ça me rappelle la pédagogie de projet. Et puis il y a quelque chose à éclaircir sur la décision : on réduit la décision au temps formel du vote des élus alors que c'est plus large que ça.

MB : il faut éclaircir, situer dans sa concertation où se place la décision : est-ce qu'on décidera ensemble, ce sera une autre instance ?... Aspect très important. Il faut que ce soit transparent. Qu'est-ce qui est négociable ou pas ? Quand les gens s'impliquent ils ont l'impression qu'ils vont pouvoir imposer leur point de vue. Il faut s'assurer que tout le monde ait compris.

Si on réduit trop la décision à un vote, la concertation n'est pas aboutie. Faire comprendre que la décision est un processus est intéressant.

CN-R : il ne faut pas qu'il y ait trop d'attentes sur la contrepartie (le contre-don) ce qui s'apparenterait à une attitude de consommation.

MB : la concertation contre-productive est plus courante que l'on pense. Même avec de bonnes intentions, on peut se planter.

ÉVALUATION DES JOURNÉES

La phase d'évaluation est une étape clé d'un processus de concertation : elle permet de vérifier l'atteinte des objectifs fixés, d'imaginer les suites à donner à ces deux jours et de tirer des enseignements pour faire « mieux » lors des prochaines Journées.

Le groupe d'organisation ayant tenu à concevoir ces Journées selon un processus de concertation, il était important de mettre l'accent sur l'évaluation des Journées, de leur ouverture jusqu'à leur clôture.

Le livret individuel d'évaluation

Distribué à chaque participant au début des Journées, il était composé de plusieurs documents et avait pour objectif d'évaluer :

- l'échange et les rencontres ;
- l'esprit de concertation au sein du groupe projet ;
- le ressenti des participants.

Évaluer l'échange et les rencontres

Le premier jour et à partir de la liste des participants, chacun cochant les personnes qu'il souhaitait rencontrer au cours des Journées. Puis, à l'issue des deux jours, les participants cochaient le nom des personnes effectivement rencontrées.

En moyenne, un participant :

connaît : 6 personnes

voudrait rencontrer : 4 personnes

a rencontré : 15 personnes

souhaiterait recroiser : 6 personnes

Un élément significatif des résultats à retenir est qu'en moyenne, les participants rencontrent près de quatre fois plus de

personnes que ce qu'ils prévoyaient. Mais pas forcément celles qu'ils avaient identifiées le premier jour...

Évaluer l'esprit de concertation au sein du groupe projet

Après chaque temps de travail du groupe projet, les participants ont répondu individuellement à une série de questions pour percevoir leur place dans le groupe projet. Les résultats n'étant pas exploitables collectivement, ils ne sont pas retransmis, ici.

Évaluer le ressenti des participants

À partir d'un dessin représentant des personnages situés autour ou dans un arbre, chacun choisissait celui qui représentait le mieux son état d'esprit au début des deux jours. Et de même à l'issue des deux jours.

Ci-dessous : les résultats de cette évaluation. Plus le personnage est foncé, plus le nombre de participants l'ayant colorié est grand.

Personnages avant

« J'ai envie de découvrir, d'apprendre. »

Les participants viennent pour découvrir et apprendre.

Les personnages choisis en majorité sont :

- soit en démarche d'apprentissage (escalade de l'arbre par le tronc ou l'échelle) ;
- soit en démarche d'observation sur le thème, ouverts à de nouveaux apprentissages (au pied, bras ouverts) ;
- soit déjà informés mais ouverts à la découverte, ou tournés vers d'autres préoccupations (papillon).



Interprétation possible

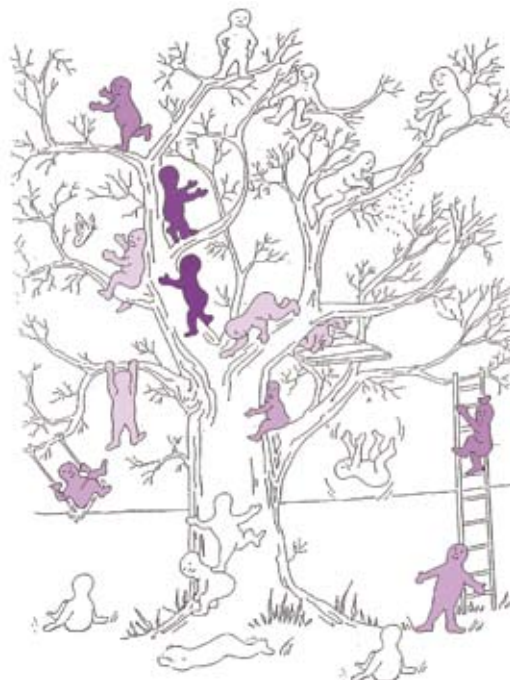
On note une ascension de tous les personnages, que l'on pourrait interpréter ainsi : les participants ont acquis des savoirs, savoirs être et savoirs faire mais ils ont maintenant le besoin d'aller plus loin par l'expérimentation directe tout en s'appuyant sur la démarche apprise.

Personnages après

« Il me reste des choses à apprendre, mais j'ai envie d'agir. »

Les participants ont pris de la hauteur. La majorité des personnages sont :

- soit solidement accrochés/sécurisés (enserrent l'arbre) ;
- soit en marche les bras ouverts, en maintenant ou non un appui/sécurité (adosés ou non à l'arbre).



Le temps d'évaluation en clôture des Journées

Évaluer les apports

Les participants ont noté sur un carton ce qu'ils ont retenu par un dessin, une phrase ou des mots après chaque temps (ateliers d'apports pratiques, conférence...).

D'une manière générale les acquis sont une première base que les participants souhaitent développer et mettre en pratique. « Plein de découvertes, de notions abordées qui vont m'être utiles dans ma pratique. Mais aussi me donnent une idée de tout ce que je dois encore apprendre, expérimenter... »

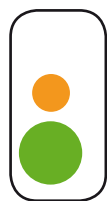
Évaluer l'organisation générale

Les participants ont noté leur avis sur l'organisation générale sur un carton qu'ils ont disposé dans des boîtes représentant des feux tricolores (vert = très bien adapté, orange = adapté, rouge = inadapté).



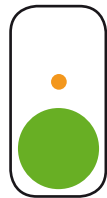
Les boîtes représentant les feux tricolores et les cartons déposés par les participants.

Les analyses ci-dessous ont été rédigées à partir des commentaires des participants sur les cartons. Les tailles des « feux » sont proportionnelles au nombre de cartons déposés selon la couleur de leur choix.



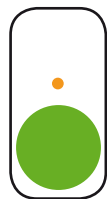
Les acquis en lien avec ma pratique

Les acquis sont une première base. Les participants souhaitent et ont exprimé le besoin de les développer et de les mettre en pratique. Certains attendaient plus de détails théoriques sur la méthode.



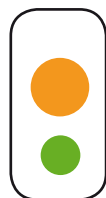
L'information préalable aux Journées

Les participants estiment l'information préalable suffisante et efficace.



La démarche pédagogique des deux jours

Les participants ont beaucoup apprécié la démarche de pédagogie de projet proposée. L'alternance des temps a favorisé leurs rencontres et l'échange.



Le rythme des Journées

Les participants ont trouvé que le rythme était dense mais « soutenable ».



L'accompagnement par le référent-formateur

Les participants ont apprécié l'accompagnement convivial, ni trop pesant ni trop léger, et basé sur l'engagement de chacun.

Un participant remplissant son carton pour renseigner la boîte « Accompagnement du référent-formateur ».



Hébergement et restauration

Lieu satisfaisant : bon accueil, vaste, agréable et pratique ; mais beaucoup trop froid.

Restauration : conviviale et familiale mais manque de cohérence en matière de Développement Durable.

Évaluer les besoins d'échanges et de formation futurs

Chaque participant a noté sur un carton ses envies et idées pour poursuivre sur la thématique ou des idées de futures rencontres.

Une forte demande de poursuite de la réflexion sur la concertation a été exprimée par les participants, notamment en termes d'outils et de pratiques. Il est proposé d'organiser une journée un an après celles-ci pour faire le point sur les nouvelles pratiques de concertation expérimentées.

D'autres participants souhaiteraient se former davantage sur les méthodologies de projet, et sur la mobilisation du grand public.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Une démarche originale

Ce qui a fait la force de ces Journées, c'est sans doute leur recette élaborée en concertation pour la concertation ! Réfléchir à plusieurs sur les manières de vivre et de faire vivre des situations de concertation, d'amener les participants à se poser des questions sur les processus participatifs, les postures d'animation qu'elles sous-entendent, les changements de pratiques qu'elles nécessitent... Telles ont été les préoccupations du Groupe d'Organisation. Les méthodes de concertation mises en œuvre pour organiser les Journées ont été un réel outil d'implication et de construction collective qui sera réinvesti lors des prochains événements de ce type organisés dans le réseau.

Les mises en situation

Elles ont permis aux acteurs/participants et à leurs observateurs de découvrir les mécanismes de communication, l'importance de la posture de l'animateur, mais aussi des questions sur les démarches de concertation.

La conférence et le débat

Étienne Ballan nous a interpellés sur le fait que la démocratie participative a d'abord été au service de l'environnement. Est-ce que maintenant, l'environnement peut être au service de la démocratie participative ? Les questions qui ont animé le débat étaient passionnées : « Quelle place pour les experts dans la concertation ? Comment impliquer les habitants et la population dans une démarche de concertation ? Est-ce qu'on s'implique dans une concertation par collectivisme ou par individualisme ? »...

Les ateliers d'apports pratiques

Les témoignages vivants et participatifs ont permis aux participants de s'approprier des exemples concrets qu'ils ont retransmis aux autres membres de leurs groupes de projet pour faire avancer la construction collective de leur démarche de concertation.

Les restitutions

L'ensemble des groupes a présenté ses travaux de manière théâtrale, reconstituant des réunions publiques, des visites sur le terrain, des situations conflictuelles... Certains ont réinvesti dans leur restitution la démarche du théâtre participatif en explorant différents scénarii possibles, de situations non souhaitables à des situations souhaitables. Tous ont identifié les étapes nécessaires à une démarche de concertation, à un processus de démocratie participative, en pointant avec humour les dérives possibles !

La clôture

Cécile Nury-Rabanit, médiatrice, consultante et formatrice en relations humaines, ayant papillonné pendant les deux jours, de groupe en groupe, nous a donné son regard sur nos manières de fonctionner ensemble pendant ces deux journées. Elle nous a notamment renvoyés à l'absence de concertation

sur les méthodes elles-mêmes que nous proposons de mettre en place.

Et nous a alertés sur la difficulté d'être à la fois dans l'animation de la concertation autour d'un projet et dans l'animation du projet lui-même, situation à laquelle nous sommes souvent confrontés dans nos missions.

Enfin, elle a souligné l'importance du principe de plaisir dans les processus de concertation en nous rappelant que nous ne sommes pas toujours obligés d'associer le professionnalisme avec l'esprit de sérieux, illustrant ses propos par les méthodes d'évaluation ludiques que nous avons imaginées pour les différents temps de ces journées.

Au final

Le bilan des Journées a été satisfaisant de par la mobilisation des acteurs : en amont (démarche de concertation) et pendant leur déroulement, notamment par la diversité des participants présents (chargés de projet, éducateurs à l'environnement, consultants, chargés de veille, animateurs de bassins versants, techniciens de gestion de l'eau...).

Ces Journées ont aussi été une réussite grâce à l'atteinte des objectifs de la formation qui ont répondu aux attentes des stagiaires. L'enjeu de ces 4^{es} Journées Régionales de la Pédagogie de l'Eau était d'éclairer sur la concertation, ses principes et son processus. Notre objectif premier a été de permettre à chacun d'acquérir des techniques et des outils pour pouvoir développer une pratique de la concertation dans les projets menés pour apprendre ensemble à décider ensemble. La démarche pédagogique innovante mise en œuvre par le groupe d'organisation a permis d'évaluer chaque temps des Journées et d'impliquer les participants dans la construction de leurs savoirs grâce à des temps d'immersion, d'échange et d'appropriation autour des enjeux et des techniques d'animation de la concertation.

Des acquis et des questions en suspens...

Finalement les participants sont repartis avec des notions « plein la tête », motivés, un peu frustrés aussi de n'avoir qu'entre-veu tout le potentiel que les démarches de concertation peuvent apporter à nos métiers d'éducateurs et de techniciens, conscients de l'importance de nos postures d'animation lorsqu'on essaie de faire participer et de concerter...

Mais des questions restent en suspens : comment nos pratiques d'éducateurs à l'environnement peuvent-elles contribuer aux démarches de concertation, est-ce que la concertation finalement, n'est pas une forme de pédagogie de projet pour adultes ? Que peuvent apporter nos compétences pédagogiques aux processus de concertation ?

Comment éduquer à la participation et à la concertation ? Comment mobiliser les adultes et les jeunes sur la participation à la vie de la cité, à la gestion de leur environnement ? N'est-ce pas l'objectif de chaque éducateur à l'environnement que de motiver les individus pour qu'ils s'impliquent dans le collectif, et se sentent impliqués dans le monde et l'environnement qui les entoure ?

Autant de matière à explorer éventuellement lors d'une prochaine Journée Thématique du GRAINE...

LES PARTICIPANTS

- Aurélie ALVADO • *GRAINE Rhône-Alpes*
- Étienne BALLAN • *ARENES*
- Djamilia BAZOGE • *Association des Amis de la Platière*
- Pascal BECHARD • *Fédération des Œuvres Laïques Drôme*
- Noémie BERTHELOT • *Association NATURAMA*
- Michel BESSET • *GRAINE Rhône-Alpes*
- Jean-Paul BIESSY • *Association la Bise du Connest*
- Julien BIGUE • *Association Rivière Rhône Alpes*
- Caroline BLUM • *NATURAMA*
- Lucille BOBET • *Communauté de Communes Les Vallons de la Tour du Pin*
- Martin BOISSIER • *INTERMEDE*
- Julien BOUNIOL • *FRAPNA Rhône*
- Élisabeth BRAZIER CHASSAGNE • *URCPIE Rhône-Alpes*
- Elodie BRICKLER • *CCSTI La Turbine*
- Philippe CAILLEBOTTE • *Centre de la Formation Professionnelle Forestière*
- Virginie CHIREZ • *Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise*
- Armand COURRIOUX • *CPIE Bugey-Genevois*
- Sophie COVACHO • *GRAINE Rhône-Alpes*
- Laurent DEKEYSER • *Association Le Mat*
- Jauffret DUMOND • *Éducateur à l'environnement*
- Séverine DUPONT • *Chambre d'Agriculture Haute Savoie*
- Coralie EXTRAT • *Étudiante*
- Bénédicte FOURNEAU • *CPIE Vercors*
- Pierre GADIOLET • *Syndicat Mixte pour le Réaménagement de la Plaine des Chères et de l'Azergues*
- Pauline GAYDOU • *Chargée d'études*
- Anaïs GIRAUD GUIGUES • *Étudiante*
- Frédéric GRUFFAZ • *CED ingénierie*
- Marie HEBERT • *FRAPNA Haute-Savoie*
- Emmanuel HYVERNAT • *AGEK - lab'eau*
- Aurélie LE MEUR • *CPIE Savoie*
- Élise LADEVEZE • *GRAINE Rhône-Alpes*
- Patrick LAIROT • *AGEK - lab'eau*
- Muriel LALLÉE • *Chargée d'études Environnement*
- Sophie LECACHER • *SIVOM Val d'Arly*
- Pierre LOISEAU • *Communauté de communes du Genevois*
- Morgane MAITRIAS • *Étudiante*
- Fred MARTEIL • *CILDEA*
- Matthieu MORARD • *Fédération des Œuvres Laïques Drôme*
- Cécile NURY-RABANIT • *Au champ des possibles*
- Ségolène OHL • *Eco interprète*
- Pierre PACCARD • *Doctorant*
- Anne Sophie PERRET • *Association Le Mât*
- Johannes REIGNIR • *Chargé de mission eau*
- Audrey ROGGEMANN • *FRAPNA Région*
- Stanley ROUSSEL • *FRAPNA Savoie*
- Maria-Laura SCADUTO • *Doctorante*
- Lucie SUPIOT • *ADES du Rhône*
- Grégoire THEVENET • *Syndicat Mixte Des Rivières Du Beaujolais*
- Frédéric VILLAUMÉ • *GRAINE Rhône-Alpes*
- Clara WEYNS • *Technicien eau/ environnement*
- Nicolas GUEPIN – Comédien • *BROUTILLE et compagnie.*
- Justine HOSTEKINT – Comédienne • *BROUTILLE et compagnie.*



RESSOURCES

Ouvrages

*Guide pratique du dialogue territorial
Concertation et médiation
pour l'environnement
et le développement local*
Philippe Barret
Edition Fondation de France,
2003, 136 p.
Sortie d'une réédition réactualisée
en 2010

La conduite de la concertation
Jean-Eudes Beuret
Ed. l'Harmattan,
2006, 340 p.

*Une démarche de concertation
pour la gestion du patrimoine naturel*
Les cahiers techniques
CREN,
mai 2009, 24 p.
En téléchargement sur
www.cren-rhonealpes.fr

*La concertation, cœur
du développement durable*
Editions du CERTU,
2006, 32 p.
www.certu.fr

*40 fiches d'expériences de dialogue
territorial*
Programme COMEDIE
Geyser - Afip,
2006, 94 p.

*Eau et écocitoyenneté.
Repères pour la sensibilisation
et l'animation du débat public
sur l'eau*
Dominique Cottureau
Echos d'images,
2005, 56 p.
En téléchargement sur
www.echos-dimage.com

*Médiation territoriale –
Recueil de fiches pédagogiques*
V. Da Silva
AFIP Bourgogne et Franche-Comté
28 p.

Comment réussir une négociation
Roger Fisher, William Ury
Editions Seuil,
1982, 272 p.

*La concertation dans la conduite
de projet*
Guide méthodologique
Grand Lyon,
Octobre 2006, 64 p.
En téléchargement sur
www.millenaire3.com

La formation au dialogue territorial
Pierre-Yves Guiheneuf
Editions Educagri,
2006, 194 p.

De l'éthique de la discussion
Jürgen Habermas
Editions du Cerf,
1992, 204p.

*Environnement, décider autrement –
Nouvelles pratiques et nouveaux
enjeux de la concertation*
Sous la dir. de Laurent Mermet et
Martine Berlan-Darque
Editions L'Harmattan
2009, 375 p.

*La médiation à l'usage du dévelop-
pement rural*
Dossier thématique n°8
Plateforme régionale développement
rural Rhône-Alpes,
mars 2007, 258 p.
www.crdp.org

Sites

www.auchampdespossibles.org
Espace Ressources sur la médiation

www.comedie.org
Programme créé et animé par Geyser
et l'AFIP dont l'objet est d'appuyer les
initiatives locales de concertation ou
de médiation.

www.concertation-environnement.fr
Notamment la rubrique
Valorisation/Publications

www.concerter.org
Institut de la concertation

www.crdp.org
Centre Régional de Ressources du
Développement Rural Rhône-Alpes

www.geyser.asso.fr
Notamment la rubrique Activités

www.riviererrhonealpes.org
Notamment la rubrique Partageons
qui présente des fiches-actions issues
de concertations.

www.urcpie-rhonealpes.fr
Notamment la rubrique EAUsons Agir

Revues & Périodiques

*Concertation et EE, de nouvelles
pratiques à partager !*
Le Dossier N°6,
GRAINE Rhône-Alpes, 2009, 12p.
En téléchargement sur
www.graine-rhone-alpes.org

*L'éducation à l'environnement
est aussi une éducation au politique,*
Michel Hortolan, Yannick Bruxelles,
In Revue ERE,
regards, recherches, réflexions,
volume 7
UQAM
2008, pp. 223-232.
En téléchargement sur
www.revue-ere.uqam.ca

La participation
Lettre du GRAINE N°17
GRAINE Poitou-Charentes, janvier
2008, 66 p.
En téléchargement sur
www.grainepc.org

Vers une gestion concertée de l'eau
Revue POUR n°157
GREP
mars 1998, 201 p.

Actes & Comptes-Rendus

*Conflits et tensions dans le do-
maine de l'eau : compréhension et
médiation*
Journée technique
ARRA,
juin 2005
En téléchargement sur
www.riviererrhonealpes.org

*Négociation, médiation
ou concertation : les nombreuses
voies du dialogue territorial*
*1e biennale internationale
de la négociation (Négocia)*
Exposé présenté par Philippe Barret,
2003, 11 p.
En téléchargement sur
www.comedie.org

*Paroles partagées et intelligences
citoyennes*
Colloque Paroles Partagées
Intervention de Majo Hansotte, 2008,
14 p.
En téléchargement sur
www.paroles-partagees.org

LE GRAINE RHÔNE-ALPES

En Rhône-Alpes depuis le début des années 90, de nombreux acteurs de terrain ont souhaité travailler en partenariat. Ce projet collectif de mise en réseau s'est constitué autour de Rencontres et Journées Régionales, de la mise en œuvre de programmes pédagogiques régionaux, et de la volonté de faire progresser les pratiques et les compétences pédagogiques des acteurs.

Le GRAINE, réseau régional pour l'éducation à l'environnement, est né en 1997 de cette dynamique collective. C'est un réseau ouvert, horizontal, qui regroupe toutes celles et ceux, individus (animateurs, enseignants, techniciens de collectivités, salariés ou bénévoles) et structures (associations, collectivités locales, entreprises de l'économie sociale) qui souhaitent s'engager dans le développement et la promotion de l'éducation à l'environnement dans la région, et qui portent en eux la volonté d'un réel travail où les échanges et le partage sont présents.

L'objectif du GRAINE Rhône-Alpes est de contribuer à faire progresser les pratiques et compétences des acteurs de l'EEDD en Rhône-Alpes.

En 2009, le GRAINE Rhône-Alpes regroupe 92 structures et une trentaine d'acteurs individuels, ainsi que de nombreux participants à la dynamique de réseau.

Il représente sur le territoire régional :

- un lieu de communication et d'information;
- un lieu de promotion de l'éducation à l'environnement et de ses acteurs;
- un lieu d'échanges et de réflexion;
- un lieu de mutualisation et de valorisation des ressources;
- un lieu de formation à la pédagogie de l'environnement;
- un lieu d'observation et d'expertises relatives à l'éducation à l'environnement.

Pour plus d'informations sur le GRAINE Rhône-Alpes, rendez-vous sur www.graine-rhone-alpes.org



RÉSEAU RÉGIONAL POUR L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

GRAINE RHÔNE-ALPES | 32 RUE SAINTE-HÉLÈNE | 69002 LYON

T 04 72 77 19 97 F 04 72 77 19 98

E info@graine-rhone-alpes.org W www.graine-rhone-alpes.org



Association Rivière Rhône Alpes

riviere.rhone.alpes@free.fr • www.riviererhonealpes.org



Union régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement de Rhône-Alpes

urcpie.rhonealpes@wanadoo.fr • www.urcpie-rhonealpes.fr

Les Journées Régionales de la Pédagogie de l'Eau sont soutenues par :

Rhône-Alpes

